

CC DU PAYS DES ACHARDS - ASSAINISSEMENT - BP - 2026

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

### CC DU PAYS DES ACHARDS

COMMUNAUTE DE COMMUNES dont la population est de 3500 habitants et plus

Numéro SIRET : 24850053000105  
Poste comptable : SGC LES SABLES D'OLONNE

## Budget primitif relatif à l'exercice 2026

**Budget annexe : ASSAINISSEMENT**

**Instruction budgétaire et comptable M.49(1)**  
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

# Sommaire

## I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

## III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

## IV - Annexes

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	25
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	26
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	30
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	32
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	33
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	35
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	36
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	37
A3.2 - Etalement des provisions	38
A4.1 - Equilibre des opérations financières	39
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	40
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	41
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	42
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	45
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Nota. - Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

**I – INFORMATIONS GENERALES****MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :  
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;  
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.  
- avec chapitres « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III. – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement :% (maximum 7,5 %)
- Investissement :% (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

V – La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport au budget cumulé de l'exercice précédent.

VI – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****VUE D'ENSEMBLE****A1****EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 261 096,00	2 261 096,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		<b>2 261 096,00</b>	<b>2 261 096,00</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 455 806,00	2 185 573,47
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	186 237,43	5 291,96
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 548 822,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>2 190 865,43</b>	<b>2 190 865,43</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>4 451 961,43</b>	<b>4 451 961,43</b>
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices)

(2) A renseigner uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

II  
A2

#### DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 034 664,22	0,00	1 003 045,00	1 003 045,00	1 003 045,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	143 450,00	0,00	159 766,00	159 766,00	159 766,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 100,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>1 179 214,22</b>	<b>0,00</b>	<b>1 164 811,00</b>	<b>1 164 811,00</b>	<b>1 164 811,00</b>
66	Charges financières	74 000,00	0,00	53 932,00	53 932,00	53 932,00
67	Charges spécifiques	1 800,00	0,00	5 400,00	5 400,00	5 400,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	5 814,10		1 000,00	1 000,00	1 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>1 260 828,32</b>	<b>0,00</b>	<b>1 225 143,00</b>	<b>1 225 143,00</b>	<b>1 225 143,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	681 804,11		114 632,00	114 632,00	114 632,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	585 000,00		921 321,00	921 321,00	921 321,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>1 266 804,11</b>		<b>1 035 953,00</b>	<b>1 035 953,00</b>	<b>1 035 953,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 527 632,43</b>	<b>0,00</b>	<b>2 261 096,00</b>	<b>2 261 096,00</b>	<b>2 261 096,00</b>

+

<b>D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>2 261 096,00</b>
---	---------------------

#### RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 063 483,00	0,00	2 106 200,00	2 106 200,00	2 106 200,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	4 001,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>2 067 484,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 110 200,00</b>	<b>2 110 200,00</b>	<b>2 110 200,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	2 814,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		896,00	896,00	896,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>2 070 298,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 111 096,00</b>	<b>2 111 096,00</b>	<b>2 111 096,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	66 980,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>66 980,00</b>		<b>150 000,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>150 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 137 278,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 261 096,00</b>	<b>2 261 096,00</b>	<b>2 261 096,00</b>

+

<b>R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>2 261 096,00</b>
---	---------------------

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>885 953,00</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le



ID : 085-248500530-20260311-RGLT\_26\_160\_42-BF

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DE 043 = RE 043.*
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****A3****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	72 077,00	29 530,00	37 550,00	37 550,00	67 080,00
21	Immobilisations corporelles	659 009,63	107 009,11	796 456,00	796 456,00	903 465,11
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 284,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	463 584,00	49 698,32	90 800,00	90 800,00	140 498,32
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 197 954,63</b>	<b>186 237,43</b>	<b>924 806,00</b>	<b>924 806,00</b>	<b>1 111 043,43</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	240 000,00	0,00	231 000,00	231 000,00	231 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>240 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>231 000,00</b>	<b>231 000,00</b>	<b>231 000,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 437 954,63</b>	<b>186 237,43</b>	<b>1 155 806,00</b>	<b>1 155 806,00</b>	<b>1 342 043,43</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	66 980,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	150 000,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>216 980,00</b>		<b>300 000,00</b>	<b>300 000,00</b>	<b>300 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 654 934,63</b>	<b>186 237,43</b>	<b>1 455 806,00</b>	<b>1 455 806,00</b>	<b>1 642 043,43</b>

+

<b>D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>548 822,00</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 190 865,43</b>
---	---------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	43 938,48	5 291,96	189 045,35	189 045,35	194 337,31
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	61 038,89	0,00	113 419,84	113 419,84	113 419,84
20	Immobilisations incorporelles	6 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>111 747,37</b>	<b>5 291,96</b>	<b>302 465,19</b>	<b>302 465,19</b>	<b>307 757,15</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	182 680,19	0,00	697 155,28	697 155,28	697 155,28
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>182 680,19</b>	<b>0,00</b>	<b>697 155,28</b>	<b>697 155,28</b>	<b>697 155,28</b>

45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00		
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>294 427,56</b>	<b>5 291,96</b>	<b>999 620,47</b>	<b>999 620,47</b>	<b>1 004 912,43</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	681 804,11		114 632,00	114 632,00	114 632,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	585 000,00		921 321,00	921 321,00	921 321,00
041	Opérations patrimoniales (4)	150 000,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>1 416 804,11</b>		<b>1 185 953,00</b>	<b>1 185 953,00</b>	<b>1 185 953,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 711 231,67</b>	<b>5 291,96</b>	<b>2 185 573,47</b>	<b>2 185 573,47</b>	<b>2 190 865,43</b>

+

<b>R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 190 865,43</b>
---	---------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
 DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE  
 FONCTIONNEMENT (8)**

**885 953,00**

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B1****1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 003 045,00		1 003 045,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	159 766,00		159 766,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00		2 000,00
66	Charges financières	53 932,00	0,00	53 932,00
67	Charges spécifiques	5 400,00	0,00	5 400,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	1 000,00	921 321,00	922 321,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		114 632,00	114 632,00
	<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>	<b>1 225 143,00</b>	<b>1 035 953,00</b>	<b>2 261 096,00</b>

+

**D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)****0,00**

=

**TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES****2 261 096,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	150 000,00	150 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	231 000,00	0,00	231 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	140 498,32		140 498,32
20	Immobilisations incorporelles (6)	67 080,00	0,00	67 080,00
21	Immobilisations corporelles (6)	903 465,11	150 000,00	1 053 465,11
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>1 342 043,43</b>	<b>300 000,00</b>	<b>1 642 043,43</b>

+

**D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE****548 822,00**

=

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES****2 190 865,43**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B2****2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 106 200,00		2 106 200,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	4 000,00		4 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	896,00	0,00	896,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>2 111 096,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>2 261 096,00</b>

+

**R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE****0,00**

=

**TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES****2 261 096,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	194 337,31	0,00	194 337,31
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	113 419,84	0,00	113 419,84
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	150 000,00	150 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		921 321,00	921 321,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		114 632,00	114 632,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>307 757,15</b>	<b>1 185 953,00</b>	<b>1 493 710,15</b>

+

**R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE****0,00**

+

**AFFECTATION AUX COMPTES 106****697 155,28**

=

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES****2 190 865,43**

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le



ID : 085-248500530-20260311-RGLT\_26\_160\_42-BF

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>1 034 664,22</b>	<b>1 003 045,00</b>	<b>1 003 045,00</b>
6063	Fournitures entretien et petit équi	3 038,00	3 000,00	3 000,00
6066	Carburants	1 770,00	1 800,00	1 800,00
611	Sous-traitance générale	804 676,22	731 300,00	731 300,00
6135	Locations mobilières	450,00	300,00	300,00
61523	Entretien, réparations réseaux	30 990,00	30 000,00	30 000,00
61551	Entretien matériel roulant	1 950,00	600,00	600,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	89,00	300,00	300,00
6156	Maintenance	2 100,00	2 150,00	2 150,00
6161	Multirisques	9 100,00	9 150,00	9 150,00
618	Divers	82 720,00	90 000,00	90 000,00
6222	Commissions recouvrement redevance	26 520,00	29 330,00	29 330,00
6226	Honoraires	0,00	300,00	300,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	350,00	350,00
6231	Annonces et insertions	0,00	400,00	400,00
6251	Voyages et déplacements	300,00	200,00	200,00
6257	Réceptions	0,00	300,00	300,00
6262	Frais de télécommunications	300,00	300,00	300,00
627	Services bancaires et assimilés	350,00	400,00	400,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	9 550,00	9 600,00	9 600,00
63512	Taxes foncières	275,00	280,00	280,00
63713	Redevance pour la performance des systèm	60 480,00	92 985,00	92 985,00
63718	Autres	6,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>143 450,00</b>	<b>159 766,00</b>	<b>159 766,00</b>
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	143 450,00	159 700,00	159 700,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	46,00	46,00
648	Autres charges de personnel	0,00	20,00	20,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 100,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
6541	Créances admises en non-valeur	700,00	1 000,00	1 000,00
6542	Créances éteintes	400,00	1 000,00	1 000,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION COURANTE</b>		<b>1 179 214,22</b>	<b>1 164 811,00</b>	<b>1 164 811,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (8)</b>	<b>74 000,00</b>	<b>53 932,00</b>	<b>53 932,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	70 000,00	53 932,00	53 932,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	4 000,00	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges spécifiques (c)</b>	<b>1 800,00</b>	<b>5 400,00</b>	<b>5 400,00</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 800,00	5 400,00	5 400,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)</b>	<b>5 814,10</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	4 147,00	0,00	0,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	1 667,10	1 000,00	1 000,00
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION</b>		<b>1 260 828,32</b>	<b>1 225 143,00</b>	<b>1 225 143,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>681 804,11</b>	<b>114 632,00</b>	<b>114 632,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)</b>	<b>585 000,00</b>	<b>921 321,00</b>	<b>921 321,00</b>
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	585 000,00	921 321,00	921 321,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 266 804,11</b>	<b>1 035 953,00</b>	<b>1 035 953,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>1 266 804,11</b>	<b>1 035 953,00</b>	<b>1 035 953,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>2 527 632,43</b>	<b>2 261 096,00</b>	<b>2 261 096,00</b>

+

RESTES A REALISER N-1 (13)

0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)
-------------------	-------------	--------------------------------------

	+
<b>D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	<b>0,00</b>
	=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>2 261 096,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	4 971,01
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	5 590,59
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 063 483,00	2 106 200,00	2 106 200,00
704	Travaux	84 680,00	90 000,00	90 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	1 638 300,00	1 700 000,00	1 700 000,00
70613	Participations assainissement collectif	321 513,00	300 000,00	300 000,00
7068	Autres prestations de services	18 990,00	16 200,00	16 200,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	4 001,00	4 000,00	4 000,00
7588	Autres	4 001,00	4 000,00	4 000,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION COURANTE</b>		<b>2 067 484,00</b>	<b>2 110 200,00</b>	<b>2 110 200,00</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (c)	2 814,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	2 814,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	896,00	896,00
7815	Rep. prov. charges d'exploitat°	0,00	896,00	896,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION</b>		<b>2 070 298,00</b>	<b>2 111 096,00</b>	<b>2 111 096,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	66 980,00	150 000,00	150 000,00
747	Quote-part des sub. invest virée résultat	66 980,00	150 000,00	150 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>66 980,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>150 000,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>2 137 278,00</b>	<b>2 261 096,00</b>	<b>2 261 096,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>2 261 096,00</b>
---	---------------------

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

## CC DU PAYS DES ACHARDS - ASSAINISSEMENT - BP -

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (hors opérations)</b>	<b>72 077,00</b>	<b>37 550,00</b>	<b>37 550,00</b>
2031	Frais d'études	71 577,00	35 250,00	35 250,00
2033	Frais d'insertion	500,00	2 300,00	2 300,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>659 009,63</b>	<b>796 456,00</b>	<b>796 456,00</b>
21311	Bâtiments d'exploitation	20 715,00	10 000,00	10 000,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	0,00	55 456,00	55 456,00
21532	Réseaux d'assainissement	545 085,10	667 500,00	667 500,00
2154	Matériel industriel	56 853,55	30 000,00	30 000,00
21562	Service d'assainissement	33 505,98	30 000,00	30 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	1 500,00	1 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 850,00	2 000,00	2 000,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>3 284,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	3 284,00	0,00	0,00
<b>109</b>	<b>Opération d'équipement n° 109 (5)</b>	<b>412 030,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>
<b>80</b>	<b>Opération d'équipement n° 80 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>87</b>	<b>Opération d'équipement n° 87 (5)</b>	<b>51 554,00</b>	<b>80 800,00</b>	<b>80 800,00</b>
<b>88</b>	<b>Opération d'équipement n° 88 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>97</b>	<b>Opération d'équipement n° 97 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 197 954,63</b>	<b>924 806,00</b>	<b>924 806,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>240 000,00</b>	<b>231 000,00</b>	<b>231 000,00</b>
1641	Emprunts en euros	196 889,74	186 911,90	186 911,90
1681	Autres emprunts	43 110,26	44 088,10	44 088,10
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>240 000,00</b>	<b>231 000,00</b>	<b>231 000,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>1 437 954,63</b>	<b>1 155 806,00</b>	<b>1 155 806,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)</b>	<b>66 980,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>150 000,00</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur</b>	<b>66 980,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>150 000,00</b>
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	48 743,00	100 000,00	100 000,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	5,00	0,00	0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	18 232,00	50 000,00	50 000,00
	<b>Charges transférées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>	<b>150 000,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>150 000,00</b>
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	150 000,00	150 000,00
2313	Constructions	150 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>216 980,00</b>	<b>300 000,00</b>	<b>300 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>1 654 934,63</b>	<b>1 455 806,00</b>	<b>1 455 806,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>186 237,43</b>
-----------------------------------	-------------------

+

<b>D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>548 822,00</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 190 865,43</b>
---	---------------------

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le



ID : 085-248500530-20260311-RGLT\_26\_160\_42-BF

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
- (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

## CC DU PAYS DES ACHARDS - ASSAINISSEMENT - BP - 2026

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>43 938,48</b>	<b>189 045,35</b>	<b>189 045,35</b>
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	36 534,98	189 045,35	189 045,35
1312	Subv. équipt Régions	3 375,00	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	4 028,50	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>61 038,89</b>	<b>113 419,84</b>	<b>113 419,84</b>
1641	Emprunts en euros	61 038,89	113 419,84	113 419,84
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>6 770,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	6 770,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>111 747,37</b>	<b>302 465,19</b>	<b>302 465,19</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>182 680,19</b>	<b>697 155,28</b>	<b>697 155,28</b>
1068	Autres réserves	182 680,19	697 155,28	697 155,28
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>182 680,19</b>	<b>697 155,28</b>	<b>697 155,28</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>294 427,56</b>	<b>999 620,47</b>	<b>999 620,47</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section d'exploitation</b>	<b>681 804,11</b>	<b>114 632,00</b>	<b>114 632,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)</b>	<b>585 000,00</b>	<b>921 321,00</b>	<b>921 321,00</b>
28031	Frais d'études	610,00	2 950,00	2 950,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	2 100,00	600,00	600,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	3 689,00	3 696,00	3 696,00
28131	Bâtiments	94 035,00	94 612,00	94 612,00
28135	Installations générales, agencements, ..	3 507,00	28 813,00	28 813,00
28153	Installations à caractère spécifique	100 435,00	105 176,00	105 176,00
28154	Matériel industriel	16 099,83	16 176,00	16 176,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	31 924,26	29 872,00	29 872,00
28173	Constructions (mise à disposition)	66 224,00	71 744,00	71 744,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	256 257,12	559 961,00	559 961,00
28182	Matériel de transport	2 713,00	2 713,00	2 713,00
28183	Matériel de bureau et informatique	479,00	480,00	480,00
28188	Autres	6 926,79	4 528,00	4 528,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>1 266 804,11</b>	<b>1 035 953,00</b>	<b>1 035 953,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (8)</b>	<b>150 000,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>150 000,00</b>
2031	Frais d'études	150 000,00	150 000,00	150 000,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>1 416 804,11</b>	<b>1 185 953,00</b>	<b>1 185 953,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>1 711 231,67</b>	<b>2 185 573,47</b>	<b>2 185 573,47</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>5 291,96</b>
----------------------------------	-----------------

+

<b>R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 190 865,43</b>
---	---------------------

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le



ID : 085-248500530-20260311-RGLT\_26\_160\_42-BF

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DE 042*.
- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

## III – VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 109 (1)  
LIBELLE : BASSIN TAMPON LCA

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		359 592,08	a 46 410,32	10 000,00	b 10 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	3 030,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	3 030,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	354 552,08	44 190,32	10 000,00	10 000,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	354 552,08	44 190,32	8 000,00	8 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 010,00	2 220,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	2 010,00	2 220,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-56 410,32</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du des résultats définitifs, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5 (1)  
LIBELLE : 5****Pour information**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du des résultats définitifs, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 80 (1)  
LIBELLE : REHABILITATION RESEAUX SFDL****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>297 330,48</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	10 374,66	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	10 374,66	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	286 955,82	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	286 955,82	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du des résultats définitifs, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 87 (1)  
LIBELLE : STEP LMA-SGDP****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>72 801,00</b>	<b>a 3 288,00</b>	<b>80 800,00</b>	<b>b 80 800,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>31 372,00</b>	<b>938,00</b>	<b>80 800,00</b>	<b>80 800,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	31 372,00	938,00	80 000,00	80 000,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	800,00	800,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>41 429,00</b>	<b>2 350,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2111	Terrains nus	41 429,00	2 350,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b>	<b>-84 088,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du des résultats définitifs, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 88 (1)  
LIBELLE : REHAB. RESEAUX EU ARRIVEE STEP LCA****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>332 316,40</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	235,07	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	235,07	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	332 081,33	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	332 081,33	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du des résultats définitifs, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 97 (1)  
LIBELLE : NLD - AGENOR - REHABILITATION RESEAUX****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>115 022,34</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	115 022,34	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	115 022,34	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du des résultats définitifs, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A1.1

## A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de crédit de trésorerie						
51932 Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Au sens de la circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

## CC DU PAYS DES ACHARDS - ASSAINISSEMENT - BP - 2026

## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

## A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>					3 475 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					3 475 000,00									
137212	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29/06/2022	30/09/2022	01/01/2023	780 000,00	F	Taux fixe à 1.76 %	1,760	1,760	EUR	T	P	O	A-1
22AS001	CREDIT AGRICOLE	02/11/2022	21/12/2022	10/03/2023	700 000,00	F	Taux fixe à 2.69 %	2,690	2,720	EUR	T	C	O	A-1
E13	DEXIA CL	30/05/2008	30/05/2008	01/02/2010	195 000,00	F	Taux fixe à 4.76 %	4,760	4,850	EUR	T	P	O	A-1
E17	CREDIT AGRICOLE	29/07/2008	29/07/2008	06/11/2008	200 000,00	F	Taux fixe à 5.21 %	5,210	5,210	EUR	A	P	O	A-1
E27	CREDIT AGRICOLE	04/10/2011	04/10/2011	15/03/2012	1 600 000,00	V	(Euribor 3M + 2.7)-Floor -2.7 sur Euribor 3M	4,250	4,320	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026



Publié le

ID : 085-248500530-20260311-RGLT\_26\_160\_42-BF

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	Categorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>765 737,50</b>									
1681 Autres emprunts (total)					765 737,50									
150251601	Agence de l'Eau Loire Bretagne	12/01/2016	09/03/2016	30/04/2018	102 332,40	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
E31	Agence de l'Eau Loire Bretagne	13/02/2013	20/11/2013	31/12/2015	459 938,82	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
E32	Agence de l'Eau Loire Bretagne	22/09/2016	24/11/2016	31/12/2018	203 466,28	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>4 240 737,50</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV – ANNEXES

### ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

**IV**  
**A1.2**

#### A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>		0,00		1 840 279,68					186 911,90	53 911,75	0,00	4 974,35
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 840 279,68					186 911,90	53 911,75	0,00	4 974,35
137212	N	0,00	A-1	639 888,78	11,75	F	Taux fixe à 1.76 %	1,760	48 357,28	10 872,56	0,00	2 557,01
22AS001	N	0,00	A-1	595 000,00	16,94	F	Taux fixe à 2.69 %	2,720	35 000,00	15 652,44	0,00	836,89
E13	N	0,00	A-1	42 177,05	2,83	F	Taux fixe à 4.76 %	4,850	13 399,43	1 770,81	0,00	224,50
E17	N	0,00	A-1	83 213,85	6,85	F	Taux fixe à 5.21 %	5,210	10 155,19	4 335,44	0,00	570,95
E27	N	0,00	A-1	480 000,00	5,96	V	(Euribor 3M + 2.7)-Floor -2.7 sur Euribor 3M	4,890	80 000,00	21 280,50	0,00	785,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		340 298,76					43 110,26	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
1681 Autres emprunts (total)		0,00		340 298,76					43 110,26	0,00	0,00	0,00
150251601	N	0,00	A-1	58 064,14	9,33	F	Taux fixe à 0 %	0,000	5 806,42	0,00	0,00	0,00
E31	N	0,00	A-1	165 411,44	6,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	27 568,58	0,00	0,00	0,00
E32	N	0,00	A-1	116 823,18	12,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	9 735,26	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>2 180 578,44</b>					<b>230 022,16</b>	<b>53 911,75</b>	<b>0,00</b>	<b>4 974,35</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque de taux le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire n° NOR : IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le



ID : 085-248500530-20260311-RGLT\_26\_160\_42-BF

## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4

Nota. – Cette annexe retrace le stock de dette à la clôture après opérations de couverture éventuelles.

## A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	8	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 180 578,44	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5

## A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE**

**IV**  
**A1.5**

**A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite) : effet de l'instrument de couverture**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	EFFET DE L'INSTRUMENT DE COUVERTURE								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le



ID : 085-248500530-20260311-RGLT\_26\_160\_42-BF

CC DU PAYS DES ACHARDS - ASSAINISSEMENT - BP - 2026

## IV – ANNEXES

### ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES

A1.6

#### A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
----------	-----------------------------	------------------------	----------------

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

## A2 – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

## CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €	1	2023-12-20
L	FRAIS D'ETUDES NON SUIVIS DE REALISATION	5	20/12/2023
L	FRAIS DE RECHERCHE NON SUIVIS DE REALISATION	5	20/12/2023
L	FRAIS D'INSERTION NON SUIVIS DE REALISATION	5	20/12/2023
L	LOGICIEL METIERS, LICENCES, BREVETS	2	20/12/2023
L	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2	20/12/2023
L	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	15	20/12/2023
L	AGENCEMENTS ET AMENAG. DE TERRAINS : TERRAINS NUS	15	20/12/2023
L	AGENCEMENTS ET AMENAG. DE TERRAINS : TERRAINS BATI	10	20/12/2023
L	CONSTRUCTIONS BAT. D'EXPLOITATION	30	20/12/2023
L	AUTRES CONSTRUCTIONS	15	20/12/2023
L	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	15	20/12/2023
L	INSTAL A CARACTERE SPECIFIQUE:RESEaux ASSAINISSEME	50	20/12/2023
L	MATERIELS INDUSTRIELS	10	20/12/2023
L	OUTILLAGES INDUSTRIELS	5	20/12/2023
L	MATERIEL SPECIF EXPLOIT : SERVICE ASSAINISSEMENT	10	20/12/2023
L	MATERIEL DE TRANSPORT	7	20/12/2023
L	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	5	20/12/2023
L	MOBILIER	10	20/12/2023
L	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10	20/12/2023

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

A3.1

## A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant constitué à l'ouverture	Montant total constitué	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel à la clôture
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	1 000,00		8 083,63	9 083,63	896,00	8 187,63
CREANCES DOUTEUSES	1 000,00	11/03/2026	2 687,63	3 687,63	0,00	3 687,63
COMPTE EPARGNE TEMPS	0,00	11/03/2026	5 396,00	5 396,00	896,00	4 500,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>1 000,00</b>		<b>8 083,63</b>	<b>9 083,63</b>	<b>896,00</b>	<b>8 187,63</b>

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN  
ETALEMENT DES PROVISIONS****A3.2****A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS**

<b>Nature</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant total à constituer</b>	<b>Durée (année)</b>	<b>Montant des provisions constituées à l'ouverture</b>	<b>Provision constituée au titre de l'exercice</b>	<b>Montant restant à provisionner</b>

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>A4.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-548 822,00	-548 822,00
<b>Solde des restes à réaliser (RAR) (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	-180 945,47	-180 945,47
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-729 767,47	-729 767,47

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 106 (C)</b>	697 155,28	697 155,28
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-729 767,47	-729 767,47
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	-32 612,19	-32 612,19

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	381 000,00	381 000,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	1 035 953,00	1 035 953,00
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	654 953,00	654 953,00

(1) Tableaux à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.2

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>381 000,00</b>	<b>I 381 000,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>231 000,00</b>	<b>231 000,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	186 911,90	186 911,90
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	44 088,10	44 088,10
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>150 000,00</b>	<b>150 000,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	150 000,00	150 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.3

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>1 035 953,00</b>	<b>III 1 035 953,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>1 035 953,00</b>	<b>1 035 953,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	2 950,00	2 950,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	600,00	600,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	3 696,00	3 696,00
28131	Bâtiments	94 612,00	94 612,00
28135	Installations générales, agencements, ..	28 813,00	28 813,00
28153	Installations à caractère spécifique	105 176,00	105 176,00
28154	Matériel industriel	16 176,00	16 176,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	29 872,00	29 872,00
28173	Constructions (mise à disposition)	71 744,00	71 744,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	559 961,00	559 961,00
28182	Matériel de transport	2 713,00	2 713,00
28183	Matériel de bureau et informatique	480,00	480,00
28188	Autres	4 528,00	4 528,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	114 632,00	114 632,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

## IV – ANNEXES

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N :**  
**Détail des effectifs par emploi fonctionnel ou filière à la clôture**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>40,00</b>	<b>7,00</b>	<b>47,00</b>	<b>41,00</b>	<b>6,00</b>	<b>47,00</b>
Adjoint administratif territorial	C	12,00	3,00	15,00	14,00	1,00	15,00
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	3,00	2,00	5,00	3,00	2,00	5,00
Agent N	C	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Attaché	A	4,00	0,00	4,00	2,00	2,00	4,00
Attaché principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	5,00	1,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>40,00</b>	<b>87,00</b>	<b>127,00</b>	<b>68,00</b>	<b>59,00</b>	<b>127,00</b>
Adjoint TECH territorial	C	14,00	19,00	33,00	32,00	1,00	33,00
Adjoint TECH territorial principal de 1ère classe	C	2,00	7,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Adjoint TECH territorial principal de 2ème classe	C	5,00	3,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Agent N	C B	2,00	56,00	58,00	0,00	58,00	58,00
Agent de maîtrise	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Agent de maîtrise principal	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Ingénieur hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	3,00	1,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Technicien principal de 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien principal de 2ème classe	B	3,00	1,00	4,00	4,00	0,00	4,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>2,00</b>	<b>8,00</b>	<b>10,00</b>	<b>4,00</b>	<b>6,00</b>	<b>10,00</b>

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EMPLOIS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Agent N	C A	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00	5,00
Agent social	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent social principal de 1ère classe	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur territorial de jeunes enfants	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>8,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8,00</b>	<b>4,00</b>	<b>4,00</b>	<b>8,00</b>
Educateur territorial des A.P.S	B	4,00	0,00	4,00	0,00	4,00	4,00
Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur territorial des A.P.S principal de 2ème classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>	<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>
Assistant de conservation	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>13,00</b>	<b>31,00</b>	<b>44,00</b>	<b>30,00</b>	<b>14,00</b>	<b>44,00</b>
Adjoint territorial d'ANIM	C	6,00	16,00	22,00	21,00	1,00	22,00
Adjoint territorial d'ANIM principal de 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint territorial d'ANIM principal de 2ème classe	C	3,00	1,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Agent N	C	0,00	13,00	13,00	0,00	13,00	13,00
Animateur	B	2,00	1,00	3,00	3,00	0,00	3,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>106,00</b>	<b>133,00</b>	<b>239,00</b>	<b>150,00</b>	<b>89,00</b>	<b>239,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

## IV – ANNEXES

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite) :  
Détail des effectifs par type de recrutement

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap.

343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1\_333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-8, L.332-13, L.332-14, L.326, L.352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles L.327-5, L.332-10 et L.332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-23, L.332-24, L.333-1 à L.333-10 et L.333-12 du CGFP.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six, le onze mars à dix-huit heures, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD.

Membres en exercice : 32

Membres présents : 24  
Nombre de votants : 24

Date de la convocation :  
05/03/2026

Présents Carine BOMPERIN, Emmanuelle BOUTOLLEAU, Joël BRET, Anne DE PARSEVAL, Dominique DURAND, Nathalie FRAUD, Bernard GAUVRIT, Chantal GUERINEAU, Isabelle LE BRUSQUET, Emmanuelle MAILLOCHEAU, Florence MASSON, Sarah MICHON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Josiane NATIVELLE, Mickaël ONILLON, Patrice PAGEAUD, Michel PAILLUSSON, Sébastien PAJOT, Jean-François PEROCHEAU, Joël PERROCHEAU, Peggy POTEREAU, Lynda PRUVOST, Didier RETAILLEAU et Michel VALLA lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusés Olivier BIRON, Emmanuel FERRE et Cécile GUILLOTEAU.

Absents Jean-Michel LAUNAY, Guillaume MALLARD, Raphaël MOUSSET, Guy RAPITEAU et Sarah RENAUD.

Secrétaire de réunion Michel VALLA

**Délibération  
RGLT\_26\_159\_41**

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - AFFECTATION  
DES RÉSULTATS 2025**

Monsieur le Vice-président en charge des Finances rappelle qu'une fois le compte financier unique approuvé par l'Assemblée, les résultats doivent être affectés. Ainsi, conformément à l'instruction comptable M49, l'assemblée délibérante doit procéder à l'arrêt et à l'affectation définitive des résultats 2025 à la suite de l'adoption du compte financier unique ;

Considérant que les résultats comptables de l'exercice 2025 s'établissent comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	1 830 532,13	1 427 948,75
RECETTES	2 137 332,98	935 423,79
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>306 800,85</b>	<b>-492 524,96</b>
RÉSULTAT ANTERIEUR REPORTÉ	390 354,43	-56 297,04
<b>RÉSULTAT DE CLÔTURE</b>	<b>697 155,28</b>	<b>-548 822,00</b>
SOLDE DES RESTES A RÉALISER		-180 945,47
BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR		- 729 767,47€

La section d'investissement est déficitaire à la clôture de l'exercice 2025, le budget annexe présente des restes à réaliser à reprendre en 2026 négatifs, il y a donc un besoin de financement à couvrir en priorité.

La proposition d'affectation du résultat 2025 au budget primitif 2026 est la suivante :

- Nature R/1068 (recettes d'investissement) : + 697 155,28 €
- Chapitre D/001 (dépenses d'investissement) : - 548 822 €

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-5 et L.2311-11 ;

Vu les instructions budgétaires M49 ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- D'approuver l'affectation du résultat 2025 du compte financier unique du budget annexe Assainissement comme suit :
  - Nature R/1068 (recettes d'investissement) : + 697 155,28 €
  - Chapitre D/001 (dépenses d'investissement) : - 548 822 €
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Monsieur le Président,  
Monsieur Patrice PAGEAUD

Le secrétaire de séance,  
Monsieur Michel VALLA



Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits,  
Pour copie conforme au registre  
Acte publié sur le site internet de la  
Communauté de communes du Pays des Achards le 13 mars 2026

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six, le onze mars à dix-huit heures, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD.

Membres en exercice : 32

Membres présents : 24  
Nombre de votants : 24

Date de la convocation :  
26/02/2026

**Présents** Carine BOMPERIN, Emmanuelle BOUTOLLEAU, Joël BRET, Anne DE PARSEVAL, Dominique DURAND, Nathalie FRAUD, Bernard GAUVRIT, Chantal GUERINEAU, Isabelle LE BRUSQUET, Emmanuelle MAILLOCHEAU, Florence MASSON, Sarah MICHON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Josiane NATIVELLE, Mickaël ONILLON, Patrice PAGEAUD, Michel PAILLUSSON, Sébastien PAJOT, Jean-François PEROCHEAU, Joël PERROCHEAU, Peggy POTEREAU, Lynda PRUVOST, Didier RETAILLEAU et Michel VALLA lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Excusés** Olivier BIRON, Emmanuel FERRE et Cécile GUILLOTEAU.

**Absents** Jean-Michel LAUNAY, Guillaume MALLARD, Raphaël MOUSSET, Guy RAPITEAU et Sarah RENAUD.

**Secrétaire de réunion** Michel VALLA

### **Délibération RGLT\_26\_160\_42 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

Monsieur le Vice-président en charge des Finances rappelle à l'Assemblée que dans le prolongement du débat sur les orientations budgétaires du 25 février 2026, le budget primitif 2026 du budget annexe « Assainissement » de la Communauté de communes du Pays des Achards s'établit selon les modalités présentées ci-dessous ;

- Le budget annexe « Assainissement » est construit à partir de la nomenclature comptable M49 ;
- Le budget annexe « Assainissement » s'équilibre en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, conformément aux données présentées dans la maquette budgétaire ;
- Une partie des dépenses d'investissement est gérée dans le cadre d'autorisations de programme et de crédits de paiement.

A titre d'information, le budget primitif 2026 pour le budget annexe « Assainissement » s'établit comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
RECETTES	2 261 096 €	2 190 865,43 €
DÉPENSES	2 261 096 €	2 190 865,43 €

Conformément aux dispositions de la nomenclature M49, il est proposé au Conseil communautaire de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

En cas d'utilisation de cette délégation, Monsieur Le Président informera l'Assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et suivants ainsi que l'article L.5217-10-4 ;

Vu le règlement budgétaire et financier de la Communauté de communes du Pays des Achards approuvé par la délibération N° RGLT\_23\_838\_166 du Conseil communautaire du 22 novembre 2023 ;

Vu la délibération n° RGLT\_26\_100\_21 du Conseil communautaire du 25 février 2026 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires ;

Considérant la maquette budgétaire, ci-annexée ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- D'adopter le budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe « Assainissement » tel que présenté dans la maquette jointe ;
- D'autoriser Monsieur le Président, à l'intérieur de chaque section du budget annexe « Assainissement », tant en investissement qu'en fonctionnement, à effectuer tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;
- D'autoriser Monsieur Le Président ou son représentant à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Monsieur le Président,  
Monsieur Patrice PAGEAUD

Le secrétaire de séance,  
Monsieur Michel VALLA



Fait et délibéré en Conseil communautaire, en la séance susdite,  
Pour copie conforme en l'original,  
Acte publié sur le site internet de la  
Communauté de communes du Pays des Achards le 13 mars 2026



PAYS DES ACHARDS  
communauté de communes

**COMPTES**  
FINANCIERS  
UNIQUES  
2025

**BUDGETS**  
PRIMITIFS  
2026



# AVANT-PROPOS

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant :

« *Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* ».

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le compte financier unique (CFU) est un document qui se substitue au compte de gestion, établi par le comptable public et au compte administratif établi par l'ordonnateur.

Après une expérimentation, la loi de finances pour 2024 généralise le compte financier unique au plus tard au titre de l'exercice 2026. La Communauté de communes du Pays des Achards a choisi de le mettre en place pour les comptes de l'exercice 2025.

La mise en place du CFU permet :

- de favoriser la lisibilité de l'information financière en regroupant dans un même document les données budgétaires et patrimoniales ;
- de simplifier le processus administratif entre l'ordonnateur et le comptable ;
- d'aboutir à une confection 100 % dématérialisée des documents.

La note de présentation brève et synthétique présente le projet du compte financier unique 2025 ainsi que le projet de budget primitif 2026 qui a été établi conformément aux orientations budgétaires proposées lors du Conseil communautaire du 25 février 2026.

La Communauté de communes du Pays des Achards dispose de 7 budgets :

- Le budget principal ;
- Le budget annexe Assainissement ;
- Le budget annexe SPANC ;
- Le budget annexe Ordures ménagères ;
- Le budget annexe Office de tourisme ;
- Le budget annexe Centre aquatique ;
- Le budget annexe Zones d'activités.

Il est rappelé que les informations financières essentielles ont été détaillées dans le Débat sur les Orientations Budgétaires :

- Le contexte économique ;
- L'épargne ;
- Les dépenses et recettes d'équipements ;
- Les dépenses et recettes de fonctionnement ;
- La dette.

# SOMMAIRE

---

## I - LE BUDGET PRINCIPAL

### A- L'équilibre général du budget primitif

### B- La section de fonctionnement

1. Les dépenses de fonctionnement
2. Les recettes de fonctionnement

### C- La section d'investissement

1. Les dépenses d'investissement
2. Les recettes d'investissement

## II - LES BUDGETS ANNEXES

### A- Le budget Assainissement

### B- Le budget SPANC

### C- Le budget Ordures ménagères

### D- Le budget Office de tourisme

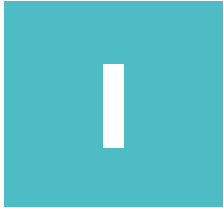
### E- Le budget Centre aquatique

### F- Le budget Zones d'activités

## III - LA BALANCE GENERALE

### A- Budget consolidé du Compte financier unique 2025

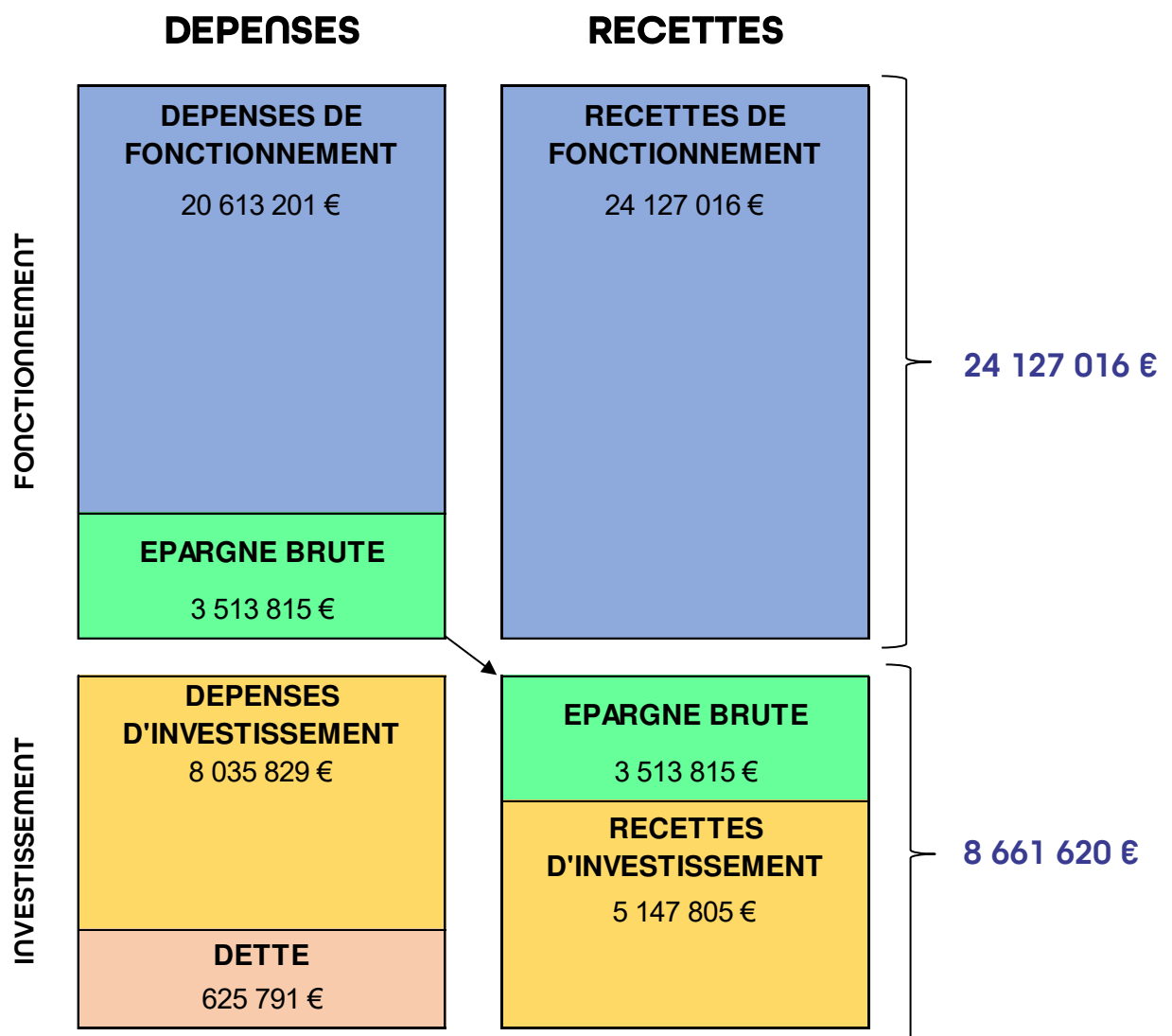
### B- Budget consolidé du Budget primitif 2026



# LE BUDGET PRINCIPAL

# L'EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le montant s'élève à 32 788 636€ (+0,03% par rapport au budget cumulé 2025)



## 1 - Les dépenses de fonctionnement

Chapitres	Budget cumulé 2025	CFU 2025	BP 2026	Evol. CFU 2025 BP 2026	Commentaires
<b>OPERATIONS REELLES</b>	<b>17 678 574,86</b>	<b>17 480 985,21</b>	<b>18 562 621,26</b>	<b>6,19%</b>	
011 - Charges à caractères général	3 131 956,38	3 018 478,29	3 218 634,95	6,63%	Variation influencée en partie par l'inflation et des dépenses nouvelles. - Pôle ressources : assurances +10 k€, dommage-ouvrage complexe de BSLR +23 k€, frais de formation des apprentis +20 k€ (informatique, restaurant scolaire et PICS) ; - Pôle attractivité : loyers versés aux communes pour les bibliothèques + 7,8 k€ ; - Pôle enfance-jeunesse : audit CTG 12,9 k€ ; - Pôle Infrastructures et aménagements : maintenance des bâtiments +6 k€, électricité + 22 k€, maintenance des logiciels + 20 k€, frais de télécommunication + 9 k€.
012 - Charges de personnel et frais assimilés	8 382 386,32	8 372 095,45	8 633 739,00	3,13%	L'évolution de ces dépenses s'expliquent par : - L'effet du Glissement Vieillesse de Technicité (GVT, + 2,2 %/an) ; - La création d'un poste à compter de juillet 2026 ; - L'obligation d'une participation forfaitaire de 15 € par agent et par mois pour la complémentaire santé labellisée (+ 26 k€ en 2026) ; - L'évolution des cotisations patronales CNRACL à compter de 2025, le taux va évoluer de + 12 points sur 4 ans (3 points/an, +100 k€/an) ; - CNP : assurance statutaire + 38 k€.
014 - Atténuations de produits	2 881 699,00	2 881 502,85	3 315 055,00	15,05%	- Dotation de solidarité communautaire (DSC) inscrit dans le pacte fiscal et financier 2022-2026 : 2,3 M€ en 2026 (+ 3%) ; - Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) 460 k€ ; - Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) 158k€.
65 - Autres charges de gestion courante	3 127 978,34	3 074 011,00	3 309 014,37	7,64%	Subventions exceptionnelles versées pour équilibrer les budgets annexes : - Centre aquatique 750 k€ en 2026 (763k€ en 2025 / - 1,75 %) ; - Office de tourisme 387 k€ en 2026 (363k€ 2025 / + 7,8 %) ; Autres subventions versées : - Familles Rurales 264k€ en 2026 (232k€ en 2025 / + 14,27 %) ; - Organismes de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) 895k€ en 2026 (866k€ en 2025 / + 3,78 %).
66 - Charges financières	102 998,00	86 663,80	76 852,94	-11,32%	Intérêts des emprunts
67 - Charges exceptionnelles	16 130,00	13 404,80	2 000,00	-85,08%	Prévisions de titres à annuler sur exercices antérieurs (En 2025 : remboursement d'une subvention).
68 - Provisions	35 426,82	34 829,02	7 325,00	-78,97%	Les provisions pour les créances douteuses et le compte épargne temps (CET) ont été constituées en 2024 pour atteindre aujourd'hui 5,1k€ pour les créances douteuses et 56k€ pour le CET.
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>6 339 589,73</b>	<b>2 031 442,29</b>	<b>5 564 394,85</b>	<b>173,91%</b>	
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	<b>4 308 136,73</b>	<b>-</b>	<b>3 513 814,85</b>		<b>Epargne brute</b>
042 - Opérations d'ordre entre sections	2 031 453,00	2 031 442,29	2 050 580,00	0,94%	Amortissement des dépenses d'investissement (idem en recettes d'investissement)
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>24 018 164,59</b>	<b>19 512 427,50</b>	<b>24 127 016,11</b>	<b>23,65%</b>	

## 2 - Les recettes de fonctionnement

Chapitres	Budget cumulé 2025	CFU 2025	BP 2026	Evol. CFU 2025 BP 2026	Commentaires
<b>OPERATIONS REELLES</b>	<b>20 444 912,27</b>	<b>20 362 271,74</b>	<b>20 285 505,72</b>	<b>-0,38%</b>	
013 - Atténuations de charges	115 706,00	115 911,78	100 000,00	-13,73%	Remboursements des arrêts maladie (non ordinaires)
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 504 199,00	3 343 211,99	3 420 697,37	2,32%	Deux principales recettes : - Facturation des services Enfance-jeunesse 1,5 M€ (- 20 k€ par rapport à 2025) ; - Reversement des salaires des agents affectés aux budgets annexes et les frais de structure 1,8 M€ (+ 94 k€ par rapport à 2025).
73 - Impôts et taxes	5 940 659,00	5 930 678,02	5 897 665,00	-0,56%	- Attribution de compensation : 1,52 M€ (+ 22 k€ par rapport à 2025) ; - FPIC : 232 k€ (-58 k€ par rapport à 2025 / - 20 %) ; - Fraction compensatoire TF/TH/CVAE : 4,1M€ (+12 k€ par rapport à 2025).
731 - Fiscalité locales	6 479 103,00	6 522 311,96	6 597 611,00	1,15%	Taxes foncières et d'habitation 5,9 k€ (+ 100 k€ par rapport à 2025), taxe GEMAPI (120 k€) et taxe de séjour (216 k€).
74 - Dotations et participations	4 005 606,67	4 002 211,57	3 433 209,50	-14,22%	Participation de la CAF en lien avec les dépenses des services de l'enfance-jeunesse pour 486k€ (517 k€ en 2025), autres subventions des organismes liées aux services Informatique, Habitat, GEMAPI, ... pour 130 k€ en 2026 (200k€ en 2025).
75 - Autres produits	343 969,60	379 433,98	820 465,96	116,23%	Loyers 342k€ et versement exceptionnel en 2026 de 479k€ du budget annexe Zones d'activités pour le remboursement des travaux de voirie sur les zones pris en charge par le budget principal (345k€) et le remboursement d'une subvention versée à une coopérative d'utilisation de matériels agricoles (CUMA) pour 55,2k€
76 - Produits financiers	1,00	0,46	1,00	117,39%	Les déclarations de TVA sont réalisées en nombre entier. En fin d'année, une régularisation d'arrondi est faite.
77 - Produits exceptionnels	55 668,00	68 511,98	15 855,89	-76,86%	Les produits exceptionnels correspondent aux régularisations des versements aux communes pour l'entretien des bâtiments Enfance-jeunesse 2025 et à des remboursements de sinistres en 2025.
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>109 995,00</b>	<b>109 944,96</b>	<b>150 000,00</b>	<b>36,43%</b>	
042 - Opérations d'ordre entre sections	109 995,00	109 944,96	150 000,00	36,37%	Amortissement des subventions perçues (idem en dépenses d'investissement)
<b>002 - Excédent antérieur reporté</b>	<b>3 463 257,32</b>	<b>-</b>	<b>3 691 510,39</b>		Résultat antérieur 2024 : 3 463 257,32€ + résultat 2025 affecté au 002 : 228 253,07€
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>24 018 164,59</b>	<b>20 472 216,70</b>	<b>24 127 016,11</b>	<b>17,85%</b>	

Résultat 2025 : +959 789,20€ + Reprise des résultats antérieurs : +3 463 257,32€

**Résultat de clôture : +4 423 046,52€**

### Affectation :

→ Recettes d'investissement – Compte 1068 : 731 536,13€

→ Recettes de fonctionnement – Compte 002 : 3 691 510,39€

# LA SECTION D'INVESTISSEMENT

## 1 - Les dépenses d'investissement

Chapitres	Budget cumulé 2025	CFU 2025	BP 2026	Evol. CFU 2025 BP 2026	Commentaires
<b>OPERATIONS REELLES</b>	<b>8 340 105,78</b>	<b>3 577 721,11</b>	<b>7 825 454,94</b>	<b>118,73%</b>	
13 - Subventions d'investissement	381 242,52	48 918,16	44 671,96		Remboursement de subventions suite à des trop perçus (itinéraires cyclables, passerelle)
16 - Emprunts et dettes assimilées	627 322,24	626 769,79	625 791,00		Remboursement des emprunts
20 - Immobilisations incorporelles	701 349,14	391 379,69	622 627,30		2025 : Service habitat 136 k€ : Suivi et animation du guichet habitat Service bâtiment 92 k€ : Schéma directeur immobilier énergétique Service informatique 146 k€ : Site internet, photothèque, logiciel de sensibilisation Sosafe, licences diverses 2026 : Services habitat et urbanisme 211 k€ : Suivi et animation d'un guichet habitat, évolution du PLUIH Service bâtiment 183 k€ : Schéma directeur immobilier énergétique Service informatique 225 k€ : logiciel de filtrage, messagerie, licences diverses
204 - Subventions d'équipement versées	292 719,48	204 369,66	329 535,67		2025 : Service habitat 75 k€ : subventions guichet habitat ; Service mobilité 7 k€ : bonus vélo ; Service SPANC 46 k€ : subventions réhabilitation des assainissements non collectifs ; Service prévention des déchets 1,4 k€ : subventions Ma haie bocagère. 2026 : Service habitat 143 k€ : subventions guichet habitat ; Service SPANC 76 k€ : subventions réhabilitation des assainissements non collectifs ; Participation à la construction du SDIS 95 k€.
21 - Immobilisations corporelles	969 093,91	734 883,46	1 170 007,42		2025 : Service enfance-jeunesse 130 k€, Service voirie 410 k€, Service informatique 117 k€. 2026 : Services enfance-jeunesse 165 k€ : chaudière école de SGDP, enduit du centre de loisirs de SJDL, travaux électriques restaurant scolaire de NLD ; Service voirie 500 k€ : réfection de la rue de la camamine (70 k€), investissements annuels (430 k€) ; Service informatique 294 k€ : matériels divers, infrastructure réseau, segmentation réseau, plan numérique des écoles.
23 - Immobilisations en cours	3 494 340,01	119 343,57	1 850 996,00		2026 : Equilibre de la section d'investissement
26 - Participations	4 500,00	4 500,00	56 400,00		Participation Société Energie en Pays des Achards
27 - Autres immobilisations financières	172 000,00	172 000,00	150 000,00		Avance remboursable et avance en compte-courant Agrimeth/Achards
Opération 71 - Rénovation école LCH	404,60	404,60	-		Projet soldé en 2025
Opération 73 - Cuisine intercommunale	612,00	612,00	-		Solde de l'étude de faisabilité en 2025
Opération 90 - Foyer des jeunes MART	197 196,65	134 124,07	27 972,58		Projet soldé en 2026
Opération 96 - Aménagement cyclo échangeur	101 314,48	101 313,76	-		Projet soldé en 2025
Opération 98 - Extension RS SJDL	45 652,60	5 697,93	49 639,09		Maîtrise d'œuvre et études
Opération 99 - Construction d'un pôle élémentaire et ALSH BSLR	183 726,73	111 545,68	72 561,25		Maîtrise d'œuvre et études
Opération 100 - Liaisons cyclables entre communes	17 860,00	11 976,00	30 880,00		Jalonnement véloet avant projet itinéraire cyclable Les Achards-BSLR
Opération 101 - Station de lavage	4 718,58	4 718,58	-		Projet initial soldé en 2025
Opération 103 - Création pôle maternel SFDL	20 562,27	7 482,26	13 080,00		Maîtrise d'œuvre et études
Opération 104 - Extension France services	19 733,63	19 331,16	402,47		Solde d'une étude de faisabilité
Opération 106 - Restaurant scolaire SGDP	3 000,00	3 000,00	40 000,00		Maîtrise d'œuvre et études
Opération 108 - Pôle santé LA 2ème phase	9 478,00	9 477,60	79 700,00		Maîtrise d'œuvre et travaux
Opération 110 - Ecole SGDP	1 740,00	420,00	21 320,00		Travaux
Opération 111 - Révision générale du PLUIH	-	-	1 000,00		Frais d'insertion
Opération 112 - Esplanade de la gare	143 505,00	-	332 500,20		Travaux
Autorisation de programme 2023001 Création pôle maternel SFDL	178 033,94	176 575,09	66 000,00		Solde du projet
Autorisation de programme 2023002 Réhabilitation RS SJDL	120 000,00	117 526,51	860 000,00		
Autorisation de programme 2024001 Construction d'un pôle élémentaire et ALSH BSLR	600 000,00	571 351,54	1 380 370,00		
Autorisation de programme 2025001 Construction d'une aire de lavage aux ateliers	50 000,00	-	-		Annulation de l'autorisation de programme
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>421 495,00</b>	<b>421 299,00</b>	<b>550 000,00</b>	<b>30,55%</b>	
040 - Opérations d'ordre entre sections	109 995,00	109 944,96	150 000,00		Amortissement des subventions perçues (idem en recettes de fonctionnement)
041 - Opérations patrimoniales	311 500,00	311 354,04	400 000,00		Ecritures d'inventaire pour imputer les frais d'études et de publication sur les comptes définitifs (idem en recettes d'investissement)
<b>001 - Déficit antérieur reporté</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>286 165,39</b>		
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>8 761 600,78</b>	<b>3 999 020,11</b>	<b>8 661 620,33</b>	<b>116,59%</b>	

## 2 – Les recettes d'investissement

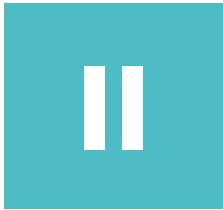
Chapitres	Budget cumulé 2025	CFU 2025	BP 2026	Evol. CFU 2025 BP 2026	Commentaires
<b>OPERATIONS REELLES</b>	<b>1 966 723,54</b>	<b>1 226 810,64</b>	<b>2 697 225,48</b>	<b>119,86%</b>	
024 - Produits des cessions d'immobilisations	10 000,00	-	-		
10 - Dotations, fonds divers et réserves	282 152,54	294 078,82	160 980,00		2025 : FCTVA : 213 k€ ; Taxe d'aménagement : 80 k€. 2026 : Solde du FCTVA 2025 : 139 k€ ; Taxe d'aménagement 21 k€.
<b>1068 - Affectation du résultat de fonctionnement</b>	<b>101 169,57</b>	<b>101 169,57</b>	<b>731 536,13</b>		
13 - Subventions d'investissement	1 375 971,42	671 211,95	1 756 886,31		2025 : Service mobilité : passerelle 322 k€, esplanade de la gare 30 k€ ; Service informatique : fibre 60 k€ ; Service habitat : guichet habitat 52 k€ ; Services enfance-jeunesse : restaurant scolaire SJDL 60 k€, complexe BSLR : 29 k€. 2026 : Service mobilité : passerelle 108 k€, esplanade de la gare 60 k€ ; Service habitat : guichet habitat 100 k€ ; Services enfance-jeunesse : complexe BSLR : 685 k€, restaurant scolaire SJDL : 215 k€, école SFDL : 167 k€.
16 - Emprunts et dettes assimilées	39 000,00	-	47 823,04		2026 : Déblocage du prêt de la CAF pour le foyer des jeunes de MART
21 - Immobilisations corporelles	56 975,01	58 413,96	-		2025 : Demande du SGC de réimputer la dépense pour l'installation de caméra dans la zone des Achards (recette compensée par une dépense au chapitre 204)
23 - Immobilisations en cours	101 455,00	101 936,34	-		2025 : Remboursement d'une avance accordée à la SAFER
27 - Autres immobilisations financières	8 728,56	8 188,80	-		2025 : Remboursement du fonds territorial de résilience
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>6 651 089,73</b>	<b>2 342 796,33</b>	<b>5 964 394,85</b>	<b>154,58%</b>	
<b>021 - Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>4 308 136,73</b>	<b>-</b>	<b>3 513 814,85</b>		
040 - Opérations d'ordre entre sections	2 031 453,00	2 031 442,29	2 050 580,00	0,94%	Amortissement des dépenses d'investissement (idem en dépenses de fonctionnement)
041 - Opérations patrimoniales	311 500,00	311 354,04	400 000,00		Ecritures d'inventaire pour imputer les frais d'études et de publication sur les comptes définitifs (idem en dépenses d'investissement)
<b>001 - Excédent antérieur reporté</b>	<b>135 058,95</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>8 761 600,78</b>	<b>3 577 795,77</b>	<b>8 661 620,33</b>	<b>142,09%</b>	

Résultat 2025 : - 421 224,34€ + Reprise des résultats antérieurs : +135 058,95€

Résultat de clôture : - 286 165,39€

### Affectation :

→ Dépenses d'investissement – Compte 001 : 286 165,39€



# LES BUDGETS ANNEXES

# LE BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

La Communauté de communes a pris la compétence assainissement des eaux usées en 2010. L'exploitation des stations d'épurations (15 sites) et des postes de refoulement (51 ouvrages) a été confiée à VEOLIA jusqu'au 31 décembre 2028. L'entretien des réseaux d'eaux usées, des espaces verts ainsi que la réalisation des contrôles du bon raccordement sont réalisés en régie.

## La section de fonctionnement

Chapitres	Budget cumulé	CFU 2025	BP 2026	Evol. CFU 2025 BP 2026	Commentaires
<b>DEPENSES</b>					
OPERATIONS REELLES	1 260 828,32 €	1 246 271,92 €	1 225 143,00 €	-1,70%	
<i>Dont Charges à caractère général</i>	1 034 664,22 €	1 032 536,30 €	1 003 045,00 €	-2,86%	En 2025, révision du contrat VEOLIA + 6,3%
<i>Dont Charges de personnel</i>	143 450,00 €	143 450,00 €	159 766,00 €	11,37%	2,72 équivalent temps plein (ETP) en 2025. A partir de 2026, 3 ETP sont imputés sur le budget
OPERATIONS D'ORDRE	1 266 804,11 €	584 260,21 €	1 035 953,00 €	77,31%	
<i>Dont virement à la section d'invest.</i>	681 804,11 €	- €	114 632,00 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 527 632,43 €</b>	<b>1 830 532,13 €</b>	<b>2 261 096,00 €</b>		
<b>RECETTES</b>					
OPERATIONS REELLES	2 070 298,00 €	2 070 359,98 €	2 111 096,00 €	1,97%	
<i>Dont Produits des services</i>	2 063 483,00 €	2 063 497,52 €	2 106 200,00 €	2,07%	Redevances assainissement perçues auprès des usagers du territoire. Revalorisation tarifaire engagée depuis 2025, indexation annuelle liée à l'inflation de l'année N-1.
OPERATIONS D'ORDRE	66 980,00 €	66 973,00 €	150 000,00 €	123,97%	
REPRISE DE L'EXCEDENT DE FONCT.	390 354,43 €	- €	- €		
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 527 632,43 €</b>	<b>2 137 332,98 €</b>	<b>2 261 096,00 €</b>		

Résultat 2025 : +306 800,85€ + Reprise des résultats antérieurs : +390 354,43€

**Résultat de clôture : +697 155,28€**

**Affectation en recette d'investissement – Compte 1068 : 697 155,28€**

## La section d'investissement

Chapitres	Budget cumulé	CFU 2025	BP 2026	Evol. CFU 2025 BP 2026	Observations
<b>DEPENSES</b>					
OPERATIONS REELLES	1 437 954,63 €	1 232 254,35 €	1 342 043,43 €	8,91%	
<i>Dont Immobilisations incorporelles</i>	72 077,00 €	40 634,00 €	67 080,00 €	65,08%	Maîtrise d'œuvre et études
<i>Dont Immobilisations corporelles</i>	659 009,63 €	547 930,15 €	903 465,11 €	64,89%	Création de tabourets, mises à niveau de regards, renouvellement de postes de refoulement, réhabilitation de réseaux
<i>Dont opération 87 - STEP LMA/SGDP</i>	51 554,00 €	47 266,00 €	84 088,00 €	77,90%	Maîtrise d'œuvre et études
OPERATIONS D'ORDRE	216 980,00 €	195 694,40 €	300 000,00 €	53,30%	
REPRISE DU DEFICIT D'INVEST.	56 297,04 €	- €	548 822,00 €		Affectation du résultat
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 711 231,67 €</b>	<b>1 427 948,75 €</b>	<b>2 190 865,43 €</b>		
<b>RECETTES</b>					
OPERATIONS REELLES	294 427,56 €	222 442,18 €	1 004 912,43 €		
<i>Dont Affectation du résultat de fonct.</i>	182 680,19 €	182 680,19 €	697 155,28 €		Affectation du résultat
<i>Dont subventions</i>	43 938,48 €	38 636,52 €	194 337,31 €		Subventions Agence de l'eau
<i>Dont emprunt</i>	61 038,89 €	- €	113 419,84 €		
OPERATIONS D'ORDRE	1 416 804,11 €	712 981,61 €	1 185 953,00 €		
<i>Dont virement de la section de fonct.</i>	681 804,11 €	- €	114 632,00 €		
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 711 231,67 €</b>	<b>935 423,79 €</b>	<b>2 190 865,43 €</b>		

Résultat 2025 : -492 524,96€ + Reprise des résultats antérieurs : -56 297,04€

**Résultat de clôture : -548 822€**

**Affectation en dépense d'investissement – Compte 001 : 548 822€**

# LE BUDGET ANNEXE « SPANC »

Le SPANC est en charge de la gestion des systèmes d'assainissement individuel.

## La section de fonctionnement

Chapitres	Budget cumulé	CFU 2025	BP 2026	Evol. CFU 2025 BP 2026	Commentaires
<b>DEPENSES</b>					
OPERATIONS REELLES	42 189,67 €	41 954,15 €	48 962,60 €	16,71%	
<i>Dont Charges à caractère général</i>	7 139,00 €	6 918,29 €	7 502,60 €	8,45%	
<i>Dont Charges de personnel</i>	34 730,00 €	34 726,66 €	40 820,00 €	17,55%	0,75 équivalent temps plein (ETP) en 2025. A partir de 2026, 0,9 ETP est imputé sur le budget
OPERATIONS D'ORDRE	14 217,04 €	1 650,00 €	11 436,61 €	593,13%	
<i>Dont virement à la section d'invest.</i>	12 567,04 €	- €	11 436,61 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>56 406,71 €</b>	<b>43 604,15 €</b>	<b>60 399,21 €</b>	<b>38,52%</b>	
<b>RECETTES</b>					
OPERATIONS REELLES	36 350,00 €	37 846,65 €	46 100,00 €	21,81%	
<i>Dont Produits des services</i>	36 350,00 €	37 845,45 €	46 100,00 €	21,81%	En 2025 : 37 k€ de recettes liées aux contrôles En 2026 : 35,3 k€ de recettes liées aux contrôles + 10,8 k€ liées aux pénalités de non-conformité
REPRISE DE L'EXCEDENT DE FONCT.	20 056,71 €	- €	14 299,21 €		Affectation du résultat
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>56 406,71 €</b>	<b>37 846,65 €</b>	<b>60 399,21 €</b>	<b>59,59%</b>	

Résultat 2025 : - 5 757,50€ + Reprise des résultats antérieurs : +20 056,71€

**Résultat de clôture : +14 299,21€**

**Affectation** en recette de fonctionnement – Compte 002 : 14 299,21€

## La section d'investissement

Chapitres	Budget cumulé	CFU 2025	BP 2026	Evol. CFU 2025 BP 2026	Observations
<b>DEPENSES</b>					
OPERATIONS REELLES	29 161,20 €	- €	28 030,77 €		
<i>Dont Immobilisations incorporelles</i>	- €	- €	2 000,00 €		
<i>Dont Immobilisations corporelles</i>	29 161,20 €	- €	26 030,77 €		Pas d'investissement de prévu en 2026
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>29 161,20 €</b>	<b>- €</b>	<b>28 030,77 €</b>		
<b>RECETTES</b>					
OPERATIONS D'ORDRE	14 217,04 €	1 650,00 €	11 436,61 €		
<i>Dont virement de la section de fonct.</i>	12 567,04 €	- €	11 436,61 €		
REPRISE DE L'EXCEDENT D'INVEST.	14 944,16 €	- €	16 594,16 €		Affectation du résultat
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>29 161,20 €</b>	<b>1 650,00 €</b>	<b>39 467,38 €</b>		

Résultat 2025 : +1 650€ + Reprise des résultats antérieurs : +14 944,16€

**Résultat de clôture : +16 594,16€**

**Affectation** en recette d'investissement – Compte 001 : 16 594,16€

# LE BUDGET ANNEXE

## « ORDURES MENAGERES »

Ce budget annexe a été créé en 2014 lors de la mise en place de la redevance incitative qui a remplacé la Taxe d'enlèvement des Ordures ménagères (TEOM). L'équilibre financier doit être assuré par les redevances perçues auprès des usagers du territoire.

### La section de fonctionnement

Chapitres	Budget cumulé	CFU 2025	BP 2026	Evol. CFU 2025 BP 2026	Commentaires
<b>DEPENSES</b>					
OPERATIONS REELLES	2 077 709,04 €	2 026 304,11 €	2 115 777,31 €	4,42%	
<i>Dont Charges à caractère général</i>	546 741,04 €	517 602,80 €	570 635,77 €	10,25%	En 2026, +15,7 k€ dans le cadre du projet CITEO
<i>Dont Charges de personnel</i>	722 714,00 €	700 998,09 €	763 206,00 €	8,87%	En 2026, 40 k€ dans le cadre du projet CITEO (soutien à 80%)
<i>Dont Autres charges de gestion courante</i>	795 263,00 €	795 209,89 €	776 941,00 €	-2,30%	Cotisation Trivalis : 790k€ en 2025, estimation de 767 k€ en 2026 (pour rappel, 692 k€ en 2020)
OPERATIONS D'ORDRE	1 172 300,10 €	976 448,22 €	931 041,88 €	-4,65%	
<i>Dont virement à la section d'invest.</i>	194 300,10 €	- €	501 041,88 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 250 009,14 €</b>	<b>3 002 752,33 €</b>	<b>3 046 819,19 €</b>	<b>1,47%</b>	
<b>RECETTES</b>					
OPERATIONS REELLES	2 512 078,87 €	2 513 881,31 €	2 693 853,00 €	7,16%	
<i>Dont Produits des services</i>	2 409 282,00 €	2 406 321,74 €	2 585 195,00 €	7,43%	Augmentation des tarifs de 2% en 2025 et en 2026 (50 k€). A partir de 2026, facturation du ramassage des ordures ménagères des bâtiments publics du territoire.
OPERATIONS D'ORDRE	603 000,00 €	596 906,94 €	110 000,00 €	-81,57%	
<b>REPRISE DE L'EXCEDENT DE FONCT.</b>	<b>134 930,27 €</b>	<b>- €</b>	<b>242 966,19 €</b>		<b>Affectation du résultat</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 250 009,14 €</b>	<b>3 110 788,25 €</b>	<b>3 046 819,19 €</b>	<b>-2,06%</b>	

Résultat 2025 : +108 035,92€ + Reprise des résultats antérieurs : +134 930,27€

**Résultat de clôture : +242 966,19€**

**Affectation en recette de fonctionnement – Compte 002 : 242 966,19€**

### La section d'investissement

Chapitres	Budget cumulé	CFU 2025	BP 2026	Evol. CFU 2025 BP 2026	Observations
<b>DEPENSES</b>					
OPERATIONS REELLES	1 020 526,71 €	582 798,92 €	1 056 250,13 €	81,24%	
<i>Dont Emprunts et dettes</i>	172 500,00 €	171 632,69 €	105 000,00 €	-38,82%	
<i>Dont Immobilisations corporelles</i>	463 798,99 €	401 290,23 €	718 280,08 €	78,99%	2025 : Acquisition d'une BOM (356 k€) 2026 : Commande d'une nouvelle BOM (362 k€), réassort de composteurs et bacs (31 k€), pavillons de compostage (90 k€), point d'apport volontaire 15 k€)
<i>Dont Opération 113 - Aménagement d'une aire de lavage</i>	- €	- €	98 500,00 €		Maîtrise d'œuvre et études
OPERATIONS D'ORDRE	615 000,00 €	607 093,93 €	110 600,00 €	-81,78%	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 635 526,71 €</b>	<b>1 189 892,85 €</b>	<b>1 166 850,13 €</b>	<b>-1,94%</b>	
<b>RECETTES</b>					
OPERATIONS REELLES	85 720,00 €	70 459,28 €	2 500,00 €		
<i>Dotations</i>	85 720,00 €	70 459,28 €	2 500,00 €		Solde du FCTVA 2025
OPERATIONS D'ORDRE	1 184 300,10 €	986 635,21 €	931 641,88 €		
<i>Dont virement de la section de fonct.</i>	194 300,10 €	- €	501 041,88 €		
<b>REPRISE DE L'EXCEDENT D'INVEST.</b>	<b>365 506,61 €</b>	<b>- €</b>	<b>232 708,25 €</b>		<b>Affectation du résultat</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 635 526,71 €</b>	<b>1 057 094,49 €</b>	<b>1 166 850,13 €</b>	<b>10,38%</b>	

Résultat 2025 : -132 798,36€ + Reprise des résultats antérieurs : +365 506,61€

**Résultat de clôture : +232 708,25€**

**Affectation en recette d'investissement – Compte 001 : 232 708,25€**

# LE BUDGET ANNEXE

## « OFFICE DE TOURISME »

Le budget annexe « Office de tourisme » a été créé en 2014 lors de la prise de la compétence tourisme. Ce service exerce quatre missions de service public : l'accueil, l'information, la promotion touristique et la coordination des acteurs locaux. C'est un des enjeux d'attractivité du territoire.

### La section de fonctionnement

Chapitres	Budget cumulé	CFU 2025	BP 2026	Evol. CFU 2025 BP 2026	Commentaires
<b>DEPENSES</b>					
OPERATIONS REELLES	386 221,40 €	375 583,15 €	403 151,30 €	7,34%	
<i>Dont Charges à caractère général</i>	143 926,40 €	133 833,74 €	156 810,30 €	17,17%	Ouverture d'une boutique en décembre 2025, achat de marchandises pour 8,7 k€ en 2025 et 7 k€ en 2026. Une gestion de stock est désormais nécessaire +7,7 k€ en 2026. En 2026, la nouvelle identité visuelle de l'office de tourisme sera appliquée à l'ensemble des supports de communication.
<i>Dont Charges de personnel</i>	234 015,00 €	233 524,16 €	237 842,00 €	1,85%	
OPERATIONS D'ORDRE	8 970,00 €	7 807,85 €	10 000,00 €	28,08%	
<i>Dont virement à la section d'invest.</i>	1 162,00 €	- €	- €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>395 191,40 €</b>	<b>383 391,00 €</b>	<b>413 151,30 €</b>	<b>7,76%</b>	
<b>RECETTES</b>					
OPERATIONS REELLES	395 191,40 €	384 551,93 €	413 151,30 €	7,44%	
<i>Dont variation du stock</i>	- €	7 757,30 €	11 257,30 €	45,12%	Une gestion de stock est nécessaire depuis l'ouverture de la boutique : stock final en 2025 : 7,7 k€, prévision du stock final en 2026 : 11 k€
<i>Dont Produits des services</i>	9 184,00 €	9 098,00 €	10 500,00 €	15,41%	Recettes prévisionnelles liées aux commissions des billetteries et de la boutique, ainsi que les recettes propres liées à la boutique
<i>Dont Subvention du Budget principal</i>	380 865,40 €	362 841,97 €	387 094,00 €	6,68%	Les recettes de la Taxe de séjour sont perçues sur le Budget principal (estimation 216 k€). A cela, il convient de déduire les attributions de compensation ainsi que les charges.
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>395 191,40 €</b>	<b>384 551,93 €</b>	<b>413 151,30 €</b>	<b>7,44%</b>	

Résultat 2025 : +1 160,93€ + Reprise des résultats antérieurs : 0€

Résultat de clôture : +1 160,93€

Affectation en recette d'investissement – Compte 1068 : 1 160,93€

### La section d'investissement

Chapitres	Budget cumulé	CFU 2025	BP 2026	Evol. CFU 2025 BP 2026	Observations
<b>DEPENSES</b>					
OPERATIONS REELLES	17 026,82 €	15 008,52 €	12 017,08 €	-19,93%	
<i>Dont Immobilisations incorporelles</i>	16 500,00 €	14 482,92 €	2 017,08 €	-86,07%	2025 : création d'un parcours numérique LEGENDR aux Achards, et acquisition d'un logiciel de caisse
<i>Dont Immobilisations corporelles</i>	526,82 €	525,60 €	9 000,00 €		En 2026, dépose de la vitrophanie et pose avec la nouvelle identité visuelle
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>17 026,82 €</b>	<b>15 008,52 €</b>	<b>12 017,08 €</b>	<b>-19,93%</b>	
<b>RECETTES</b>					
OPERATIONS REELLES	- €	- €	1 160,93 €		
<i>1068 - Affectation du résultat de fonct.</i>	- €	- €	1 160,93 €		
OPERATIONS D'ORDRE	8 970,00 €	7 807,85 €	10 000,00 €		
<i>Dont virement de la section de fonct.</i>	1 162,00 €	- €	- €		
REPRISE DE L'EXCEDENT D'INVEST.	8 056,82 €	- €	856,15 €		
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>17 026,82 €</b>	<b>7 807,85 €</b>	<b>12 017,08 €</b>	<b>53,91%</b>	

Résultat 2025 : -7 200,67€ + Reprise des résultats antérieurs : +8 056,82€

Résultat de clôture : +856,15€

Affectation en recette d'investissement – Compte 001 : 856,15€

# LE BUDGET ANNEXE

## « CENTRE AQUATIQUE »

Le budget annexe a été créé en 2014 lors de la construction du centre aquatique.

### La section de fonctionnement

Chapitres	Budget cumulé 2025	CFU 2025	BP 2026	Evol. CFU 2025 BP 2026	Commentaires
<b>DEPENSES</b>					
OPERATIONS REELLES	958 652,00 €	945 849,41 €	941 112,00 €	-0,50%	
<i>Dont Charges à caractère général</i>	400 472,00 €	392 555,74 €	376 465,00 €	-4,10%	2025 a été une année climatique plus clémente, la mise en place des mesures de réduction des consommations est efficace (ventilation, filtration, LED, calorifugeage). Les rénovations réalisées devraient permettre une nouvelle baisse des consommations en 2026.
<i>Dont Charges de personnel</i>	556 760,00 €	551 882,06 €	562 722,00 €	1,96%	
OPERATIONS D'ORDRE	411 361,93 €	116 996,12 €	401 861,93 €		
<i>Dont virement à la section d'invest.</i>	291 861,93 €	- €	291 861,93 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 370 013,93 €</b>	<b>1 062 845,53 €</b>	<b>1 342 973,93 €</b>		
<b>RECETTES</b>					
OPERATIONS REELLES	1 062 152,00 €	1 048 382,53 €	1 032 112,00 €	-1,55%	
<i>Dont Produits des services</i>	279 144,00 €	279 193,84 €	281 620,00 €	0,87%	En 2026, prévision d'une hausse par la réaffectation des créneaux des collègues à des groupes extérieurs.
<i>Dont Subvention du Budget principal</i>	782 408,00 €	762 900,10 €	750 292,00 €	-1,65%	Pour équilibrer ce budget, une subvention du budget principal est versée
OPERATIONS D'ORDRE	16 000,00 €	14 463,00 €	19 000,00 €		
<b>REPRISE DE L'EXCEDENT DE FONCT.</b>	<b>291 861,93 €</b>	<b>- €</b>	<b>291 861,93 €</b>		<b>Affectation du résultat</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 370 013,93 €</b>	<b>1 062 845,53 €</b>	<b>1 342 973,93 €</b>		

Résultat 2025 : 0€ + Reprise des résultats antérieurs : +291 861,93€

**Résultat de clôture : +291 861,93€**

**Affectation en recette de fonctionnement – Compte 002 : 291 861,93€**

### La section d'investissement

Chapitres	Budget cumulé 2025	CFU 2025	BP 2026	Evol. CFU 2025 BP 2026	Commentaires
<b>DEPENSES</b>					
OPERATIONS REELLES	1 015 588,57 €	47 266,67 €	1 058 355,02 €		
<i>Dont Immobilisations incorporelles</i>	2 484,00 €	1 003,24 €	10 000,00 €		2025 : Audit énergétique 2026 : Nouvelle version du logiciel Aquagliss
<i>Dont Immobilisations corporelles</i>	58 340,00 €	46 263,43 €	18 735,00 €	-59,50%	2025 : Traitement de l'air, relamping, variateur de vitesse 2026 : Renouvellement d'équipements - tapis aquagym, signalétique extérieur, refection carrelage (en attente de la facture - RAR)
OPERATIONS D'ORDRE	16 000,00 €	14 463,00 €	20 005,00 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 031 588,57 €</b>	<b>61 729,67 €</b>	<b>1 078 360,02 €</b>		
<b>RECETTES</b>					
OPERATIONS REELLES	15 190,00 €	4 557,00 €	10 633,00 €	133,33%	
<i>Subventions d'investissement</i>	15 190,00 €	4 557,00 €	10 633,00 €		Subvention du SYDEV pour le relamping et le variateur de vitesse
OPERATIONS D'ORDRE	411 361,93 €	116 996,12 €	402 866,93 €		
<i>Dont virement de la section de fonct.</i>	291 861,93 €	- €	291 861,93 €		
<b>REPRISE DE L'EXCEDENT D'INVEST.</b>	<b>605 036,64 €</b>	<b>- €</b>	<b>664 860,09 €</b>		<b>Affectation du résultat</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 031 588,57 €</b>	<b>121 553,12 €</b>	<b>1 078 360,02 €</b>		

Résultat 2025 : +59 823,45€ + Reprise des résultats antérieurs : +605 036,64€

**Résultat de clôture : +664 860,09 €**

**Affectation en recette d'investissement – Compte 001 : 664 860,09€**

# LE BUDGET ANNEXE

## « ZONES D'ACTIVITES »

Le budget annexe « zones d'activités » a été créé en 2013 et regroupe 9 zones du territoire.

### La section de fonctionnement

Chapitres	Budget cumulé	CFU 2025	BP 2026	Evol. CFU 2025 BP 2026	Commentaires
<b>DEPENSES</b>					
OPERATIONS REELLES	4 818 807,73 €	852 510,32 €	4 308 258,58 €	405,36%	
<i>Dont Charges à caractère général</i>	4 655 510,08 €	822 510,31 €	3 660 938,58 €	345,09%	En 2025, acquisitions de parcelles de la Zone Sud Est T6 (639 k€) Dépenses prévues en 2026 : 565 k€ dont 150 k€ pour des travaux dans la Zone Sud Est T5 et 150 k€ pour des études et maîtrise d'œuvre de la Zone Sud Est T6
<i>Dont Autres charges de gestion courante</i>	163 297,65 €	30 000,01 €	647 320,00 €		Versement exceptionnel de 479 k€ au budget principal pour le remboursement des travaux de voirie sur les zones pris en charge par le budget principal et le remboursement d'une subvention versée à une coopérative d'utilisation de matériels agricoles (CUMA)
OPERATIONS D'ORDRE	3 055 550,15 €	3 055 550,15 €	2 657 877,88 €	-13,01%	
<i>Variation de stock</i>	3 055 550,15 €	3 055 550,15 €	2 657 877,88 €	-13,01%	Stock initial
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>7 874 357,88 €</b>	<b>3 908 060,47 €</b>	<b>6 966 136,46 €</b>	<b>78,25%</b>	
<b>RECETTES</b>					
OPERATIONS REELLES	1 600 493,00 €	1 600 682,17 €	541 772,00 €	-66,15%	
<i>Dont Produits des services</i>	1 574 688,00 €	1 574 613,00 €	527 712,00 €	-66,49%	En 2025, 7 ventes dans les zones Sud Est T4 (464 k€), Sud Est T5 (1 M€), SGDP (29 k€) et Commerciale (65 k€) Prévisions de 3 ventes en 2026 dans les zones Sud Est T4 (301 k€), Sud Est T5 (209 k€) et Commercial des Achards (17 k€)
OPERATIONS D'ORDRE	3 200 000,00 €	2 657 877,88 €	3 000 000,00 €	12,87%	
<i>Variation de stock</i>	3 200 000,00 €	2 657 877,88 €	3 000 000,00 €	12,87%	Stock final
<b>REPRISE DE L'EXCEDENT DE FONCT.</b>	<b>3 073 864,88 €</b>	<b>- €</b>	<b>3 424 364,46 €</b>		Affectation du résultat
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>7 874 357,88 €</b>	<b>4 258 560,05 €</b>	<b>6 966 136,46 €</b>	<b>63,58%</b>	

Résultat 2025 : +350 499,58€ + Reprise des résultats antérieurs : +3 073 864,88€

**Résultat de clôture : +3 424 364,46€**

**Affectation** en recette de fonctionnement – Compte 002 : 3 424 364,46€

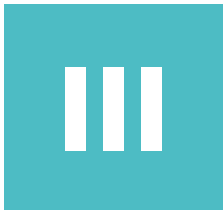
### La section d'investissement

Chapitres	Budget cumulé	CFU 2025	BP 2026	Evol. CFU 2025 BP 2026	Observations
<b>DEPENSES</b>					
OPERATIONS REELLES	- €	- €	14 060,00 €	#DIV/0!	
<i>Subvention d'investissement</i>	- €	- €	14 060,00 €	#DIV/0!	Régularisation d'une écriture à la demande du SGC
OPERATIONS D'ORDRE	6 723 056,50 €	2 657 877,88 €	6 125 384,23 €	130,46%	
<i>Variation de stock</i>	3 200 000,00 €	2 657 877,88 €	3 000 000,00 €	12,87%	Stock final
<b>REPRISE DU DEFICIT D'INVEST.</b>	<b>3 523 056,50 €</b>	<b>- €</b>	<b>3 125 384,23 €</b>		Affectation du résultat
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>6 723 056,50 €</b>	<b>2 657 877,88 €</b>	<b>6 139 444,23 €</b>	<b>130,99%</b>	
<b>RECETTES</b>					
OPERATIONS REELLES	3 667 506,35 €	- €	3 481 566,35 €		
<i>Dont emprunts</i>	3 499 208,71 €	- €	3 313 246,35 €		
OPERATIONS D'ORDRE	3 055 550,15 €	3 055 550,15 €	2 657 877,88 €		
<i>Variation de stock</i>	3 055 550,15 €	3 055 550,15 €	2 657 877,88 €	-13,01%	Stock initial
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>6 723 056,50 €</b>	<b>3 055 550,15 €</b>	<b>6 139 444,23 €</b>	<b>100,93%</b>	

Résultat 2025 : +397 672,27€ + Reprise des résultats antérieurs : - 3 523 056,50€

**Résultat de clôture : - 3 125 384,23€**

**Affectation** en dépense d'investissement – Compte 001 : 3 125 384,23€



# LA BALANCE GENERALE

## LE BUDGET CONSOLIDE

## COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

BUDGETS	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
BUDGET PRINCIPAL	19 512 427,50	20 472 216,70	3 999 020,11	3 577 795,77
ASSAINISSEMENT	1 850 532,13	2 137 332,98	1 427 948,75	835 423,79
SPANC	43 604,15	37 846,65	-	1 650,00
ORDURES MENAGERES	3 002 752,33	3 110 788,25	1 189 892,85	1 057 094,49
OFFICE DE TOURISME	383 391,00	384 551,93	15 008,52	7 807,85
CENTRE AQUATIQUE	1 062 845,53	1 062 845,53	61 729,67	121 553,12
ZONES D'ACTIVITES	3 908 060,47	4 258 560,05	2 657 877,88	3 055 550,15
<b>TOTAL</b>	<b>29 763 613,11</b>	<b>31 464 142,09</b>	<b>9 351 477,78</b>	<b>8 656 875,17</b>

BUDGETS	REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT
BUDGET PRINCIPAL	65,6%	65,1%	42,8%	41,3%
ASSAINISSEMENT	6,2%	6,8%	15,3%	9,7%
SPANC	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%
ORDURES MENAGERES	10,1%	9,9%	12,7%	12,2%
OFFICE DE TOURISME	1,3%	1,2%	0,2%	0,1%
CENTRE AQUATIQUE	3,6%	3,4%	0,7%	1,4%
ZONES D'ACTIVITES	13,1%	13,5%	28,4%	35,3%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

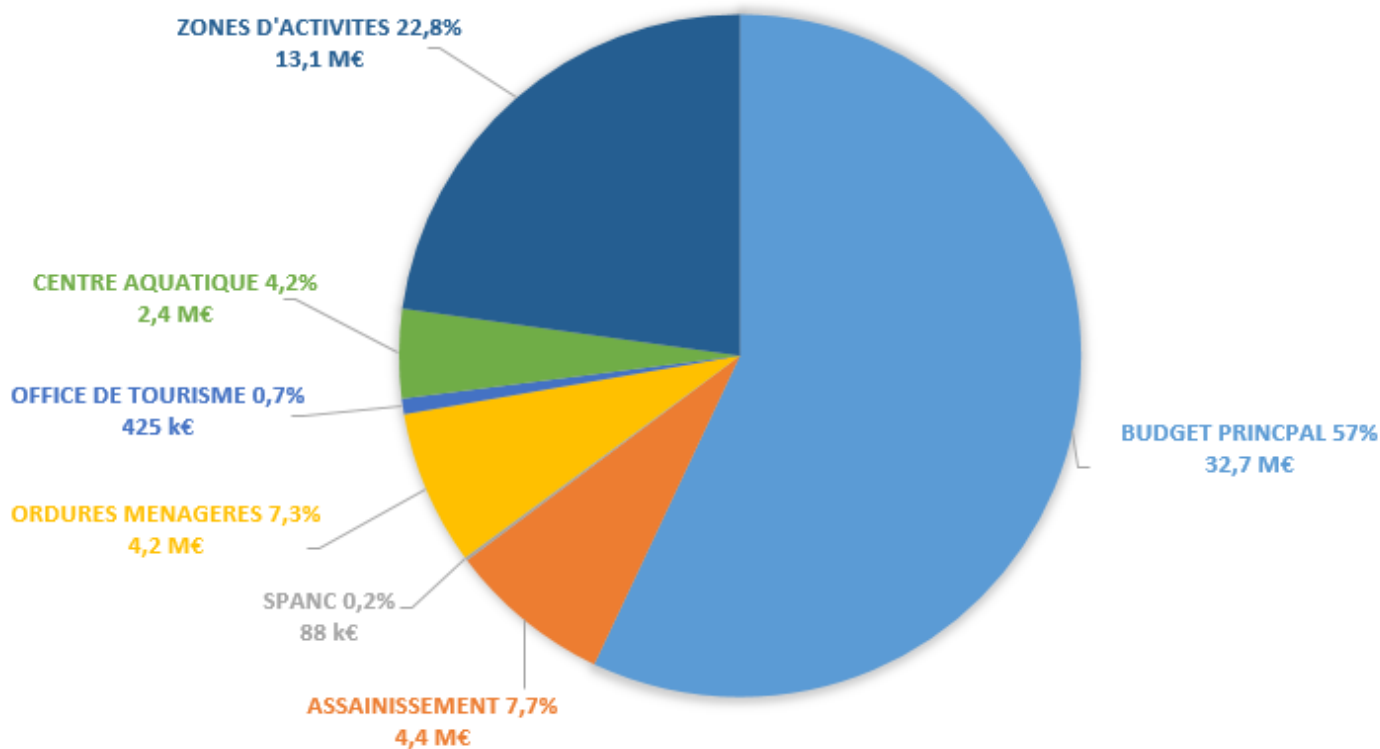
	DEPENSES		RECETTES	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget consolidé	76,1%	23,9%	78,4%	21,6%

# B

## LE BUDGET CONSOLIDÉ BUDGET PRIMITIF 2026

BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL	REPARTITION
BUDGET PRINCIPAL	24 127 016,11	8 661 620,33	32 788 636,44	57,0%
ASSAINISSEMENT	2 261 096,00	2 190 865,43	4 451 961,43	7,7%
SPANC	60 399,21	28 030,77	88 429,98	0,2%
ORDURES MENAGERES	3 046 819,19	1 166 850,13	4 213 669,32	7,3%
OFFICE DE TOURISME	413 151,30	12 017,08	425 168,38	0,7%
CENTRE AQUATIQUE	1 342 973,93	1 078 360,02	2 421 333,95	4,2%
ZONES D'ACTIVITES	6 966 136,46	6 139 444,23	13 105 580,69	22,8%
<b>TOTAL</b>	<b>38 217 592,20</b>	<b>19 277 187,99</b>	<b>57 494 780,19</b>	<b>100,0%</b>

**BUDGET CONSOLIDÉ : 57,4 M€**



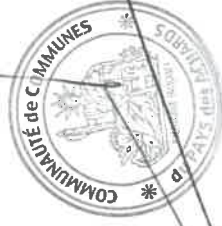
ENGAGEMENT	LIBELLE ENG.	FONCT.	NATURE OPERATION	TIERS	DEGAGE HT/TTC COMM SERV FAIT	GESTION. SERV ANTENNE
EA25006201P	REFONTE HYDRAULIQUE - PR OUCHES - MART Phase ACT-DET-AOR	2031		ALTREO	2 445,00	ST
EA25006101P	DEVOIEMENT PR ZC PLESSIS-LMA -AVP-PRO	2031		GEQUEST	1 200,00	ST
AS25010301P	MOE - PR STADE-BSR // PR CHAUMIERE-SFDL	2031		SARL CEMEAU	10 560,00	ST
EA22-00108P	PRE-ETUDE -STEP SGDP/LMA	2031	87	SARL CEMEAU	438,00	ST
EA22-00250P	AVENANT N°1 - ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE	2031	87	SARL CEMEAU	500,00	ST
EA23012601P	MOE-PR FORGERONS-GIR	2031		SARL CEMEAU	580,00	ST
EA23018101P	PRO-AOR-BT-LCA	2031		SARL CEMEAU	685,00	ST
EA24004201P	DIAG MART-GIR	2031		SARL CEMEAU	7 560,00	ST
EA25003001P	MOE - Phase DET à OPR - CHANTIER BSR RUE DE LA CROIX DES VIGNES	2031		SARL CEMEAU	720,00	ST
AS25006201P	MOE - panneaux photovoltaïque - STEP LCA	2031		SOG SOLAR	5 780,00	ST
AS25011401P	FRAIS DE NOTAIRES	2111	87	CHAIGNEAU BENOIT NOTAIRE	2 350,00	ST
AS25006701P	Réparation portail STEP NLD	21311		POUJLET SARL	3 350,00	ST
FI25-00770P	BASSIN TAMPON LCA SOUS TRAITANCE EGERI	21351	109	EGERI	20 114,00	ST
FI25-00872P	BASSIN TAMPON LCA SOUS TRAITANCE MATELOC	21351	109	MATELOC	264,62	ST
FI25-00769P	BASSIN TAMPON LCA NORIA PROCESS/EQUIPEMENT	21351	109	NORIA	8 360,00	ST
FI25-00768P	BASSIN TAMPON LCA ROTURIER GENIE CIVIL	21351	109	ROTURIER	15 451,70	ST
AS25010801P	BC N°25-49F - LES ACHARDS - Rue du Moulin Branchements EU-EP	21532		COLAS FRANCE - ETS DES SABLES D'	1 870,00	ST
FI25-00871P	REHABILITATION POSTE REFOULEMENT LES OUCHES MARTINET	21532		NORIA	58 660,00	ST
AS25009901P	OPR-GAUTRON-NLD	21532		SP2C	4 207,00	ST
AS25009401P	RENOVATION-DEGRILLEUR-STEP-SIDL-BOURG Devils n°572374	21534		VEOLIA EAU CGE	15 461,65	ST
AS25009701P	Renouvellement SOFREL - divers PR - Fin 2G Devils n°06-571537	21562		VEOLIA EAU CGE	23 460,46	ST
AS25004101P	SPS -BT LCA	2313	109	AICF - APAVE INFRASTRUCTURE ET	720,00	ST
AS25004201P	CT -BT LCA	2313	109	AICF - APAVE INFRASTRUCTURE ET	1 500,00	ST
TOTAL					186 237,43	
					186 237,43	

Monsieur Le Président  
Patrice PAGEAUD



ENGAGEMENT	LIBELLE ENG.	FONCT.	NATURE	OPERATION	TIERS	SOLDE ENG.	ENGAGE	DEGAGE	HT/TTC	COMM SERV FAIT	GESTION.	SERV	ANTENNE
F124-00186P	SUBVENTION REALISATION ETUDE DIAGNOSTIC ET SCHEMA DIRECTEUR MARTINET /GIROUARD		13111		AGENCE DE L EAU	3 779,96	3 779,96	0,00	HT		FIN		
F124-00062P	SUBVENTION REALISATION ETUDE DIAGNOSTIC ET SCHEMA DIRECTEUR MARTINET /GIROUARD		13113		CONSEIL DEPARTEMENTAL	1 512,00	1 512,00	0,00	HT		FIN		
<b>TOTAL</b>						<b>5 291,96</b>	<b>5 291,96</b>	<b>0,00</b>	<b>HT</b>				

Monsieur Le Président  
Patrice PAGEAUD





**VENDÉE**  
LE DÉPARTEMENT

**Pôle Infrastructures et Désenclavements**  
**Direction de l'Environnement, de l'Agriculture et de la Pêche**  
Service Eau

Dossier suivi par : Annabelle MORIVAL  
N° à rappeler : 02.28 85 86 24  
Réf. : AM n° 2024/PA000127

La Roche-sur-Yon, le : **26 JAN. 2024**

P.J. : arrêté et extrait du règlement d'aide

Monsieur le Président,

Comme suite à la récente notification qui vous a été faite par Alain LEBOEUF, Président du Conseil Départemental, nous avons l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, une copie de l'arrêté n° 2024-DEAP-EAU-PA000127.

Cet arrêté attribue à la Communauté de Communes que vous présidez, au titre du programme d'intervention pour la planification des travaux d'assainissement, une subvention d'un montant de 1 957,30 € en vue de la réalisation d'une étude diagnostique et du schéma directeur des communes de Martinet et du Girouard.

Le paiement de la subvention interviendra dans le cadre de la procédure indiquée à l'article 4 de l'arrêté susvisé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président du Conseil Départemental,  
Le Chef du Service Eau

Maggy GRILA

**Conseil Départemental**

Pôle Infrastructures et Désenclavements - Direction de l'Environnement, de l'Agriculture et de la Pêche  
Service Eau  
40 rue du Maréchal Foch - 85923 La Roche sur Yon cedex 9  
Tél. 02 28 85 86 38 - Fax. 02 51 44 20 25 - www.vendee.fr  
eau@vendee.fr

O -> Bruno -> Breton  
O -> Finances  
-> Patrice

Envoyé en préfecture le 12/03/2026  
Reçu en préfecture le 12/03/2026  
Publié le  
ID : 085-248500530-20260311-RGLT\_26\_160\_42-BF

30 JAN. 2024

COURRIER - ARRIVÉE



**VENDÉE**  
LE DÉPARTEMENT

**Pôle Infrastructures et Désenclavements  
Service Eau**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

**VU** la délibération n° VIII-B 1 du Conseil Départemental du 15 décembre 2023 inscrivant un crédit de 100 000 € au budget 2024 du Département pour le financement du programme d'intervention pour la planification des travaux d'assainissement,

**VU** la demande de la Communauté de Communes du Pays des Achards,

**VU** la délibération n° 8-5 du 19 janvier 2024 de la Commission Permanente du Conseil Départemental,

**SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département de la Vendée,

**ARRÊTE :**

**Article 1** - Sur les crédits inscrits au Budget 2024 du Département, une subvention est attribuée à la Communauté de Communes du Pays des Achards, en vue de la réalisation d'une étude diagnostique et du schéma directeur des communes de Martinet et du Girouard.

**Article 2** - Les caractéristiques de cette subvention sont les suivantes :

	Montant des travaux subventionnables H.T.	Taux de subvention	Montant de la subvention (*)
Conseil Départemental	19 573,00 €	10 %	1 957,30 €

\* Ce montant n'est pas forfaitaire, le montant de la subvention accordée sera réduit, au prorata des dépenses H.T. réellement exécutées, si le coût réel de l'investissement est inférieur au coût prévisionnel indiqué au moment de la présentation du dossier en commission permanente. Si le coût définitif est supérieur au coût prévisionnel, la subvention ne fera l'objet d'aucune revalorisation.

**Article 3** - Les délais de validité de cette subvention figurent au point 10 du règlement visé ci-dessus dont l'extrait est annexé au présent arrêté.

**Article 4** - Le versement de la subvention pourra être effectué, sous réserve des engagements décrits au point 4 et sur présentation des documents décrits au point 8 du règlement.

**Article 5** - Le bénéficiaire de la subvention devra respecter les conditions prévues au point 9 du règlement conformément à l'extrait ci-annexé.

**Article 6** - Les demandes de versement de la subvention doivent être adressées, avec les pièces visées à l'article 4 à :

Monsieur le Président du CONSEIL DEPARTEMENTAL  
Pôle Infrastructures et Désenclavements – DEAP - Service Eau  
40, rue du Maréchal Foch – 85923 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX 9

**Article 7** - Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Roche-sur-Yon, le **26 JAN, 2024**

Pour le Président,  
Le Directeur Général Adjoint par intérim  
du Pôle Infrastructures et Désenclavements

Patrice ANGLADE

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

ARRETE n°

Planification

Programme 2024

Publié le

2024 DEAP-EAU-PA000012

ID : 085-248500530-20260311-RGLT\_26\_160\_42-BF



Extrait du règlement du programme modifié par délibération de la Commission Permanente n° 8-3 du 19 novembre 2021

#### **4 – Engagement de la collectivité bénéficiaire**

Le Département doit être associé tout au long de l'exécution de l'étude et sera associé au comité de pilotage aux différents comités de suivi mis en œuvre.

#### **8 – Modalités de paiement de l'aide**

Après décision attributive de subvention de la Commission permanente, le paiement sera effectué dans les conditions suivantes :

- 1<sup>er</sup> acompte de 30% dès le commencement de l'étude, si le montant de l'aide est supérieur à 3 000 €, sur présentation de l'ordre de service de démarrage de l'étude signé par le maître d'ouvrage,
- Solde sur présentation :
  - d'un récapitulatif global des paiements visé du comptable public et du maître d'ouvrage,
  - des factures,
  - du rapport d'étude accompagné des fonds de cartes produits sous format compatible avec ARCGIS,
  - du document d'approbation pour les révisions de zonage.

Le montant de la subvention accordée sera réduit, au prorata des dépenses H.T. réellement exécutées, si le coût réel de l'investissement est inférieur au coût prévisionnel indiqué au moment de la présentation du dossier en commission permanente. Si le coût définitif est supérieur au coût prévisionnel, la subvention ne fera l'objet d'aucune revalorisation.

#### **9 – Reversement de l'aide**

Tout ou partie de la subvention du Département sera abrogée de plein droit par la Commission Permanente et un remboursement immédiat pourra être exigé de la collectivité après contrôle, dans l'un au moins des cas suivants :

- si l'opération réalisée ne correspond pas à celle sur laquelle la Commission permanente a délibéré,
- en cas d'inexécution totale ou partielle du projet de nature à remettre en cause le montant de la subvention.

#### **10 – Caducité des demandes et des décisions d'octroi**

- La subvention sera abrogée automatiquement et les crédits désengagés, si, à l'expiration d'un délai de 2 ans à compter de la notification de la subvention, l'opération n'a reçu aucun commencement d'exécution, ou si les travaux ne sont pas achevés dans un délai de 3 ans à compter de la notification de la subvention. Le bénéficiaire devra fournir dans ces délais les demandes d'acompte ou de solde avec les pièces justificatives.

- Une prolongation de validité d'un an au maximum pourra être accordée à la Commission permanente pour le commencement de l'opération, à condition que le retard n'incombe pas au bénéficiaire et que la demande de prolongation soit justifiée par des pièces justificatives à l'appui, soit présentée au moins deux mois avant la date d'expiration de la subvention, soit présentée au moins deux mois avant la date d'expiration de ce délai de deux ans.

#### **11 – Contacts**

Renseignements : Département de la Vendée – Service Eau – Tél : 02.28.85.86  
E-mail : eau@vendee.fr



A la date du : 20/11/2023

Envoyé en préfecture le 12/03/2026  
Reçu en préfecture le 12/03/2026  
Publié le  
ID : 085-248500530-20260311-RGLT\_26\_160\_42-BF



## Plan de financement prévisionnel à actualiser au solde de l'aide

Indiquer dans le tableau ci-dessous, les aides et le financement de votre projet :

BESOINS			RESSOURCES				
Nature de la dépense	Montant du projet	Préciser en HT ou TTC (en TTC si vous ne récupérez pas la TVA ou si la somme n'est pas soumise à la TVA)	Financements	Montant subventionnable	Forme de l'aide (avance ou subvention)	Taux de l'aide en %	Montant de la contribution attendue
Dépenses d'investissement	15 120	HT	Agence de l'eau Loire-Bretagne	15 120	Subvention	50%	7 560
Dépenses d'investissement	15 120	HT	CD85	15 120	Subvention	10%	1 512
Dépenses de fonctionnement <i>ITV : 10% du linéaire à 3€ HT</i>	4 453	HT	Agence de l'eau Loire-Bretagne	4 453	Subvention	50%	2 227
Dépenses de fonctionnement <i>ITV : 10% du linéaire à 3€ HT</i>	4 453	HT	CD85	4 453	Subvention	10%	445
			<b>Total des ressources externes</b>				<b>11 744</b>
			<b>Autofinancement (total des besoins - ressources externes)</b>				<b>7 829</b>
<b>Total des besoins</b>	<b>19 573</b>		<b>Total des ressources</b>				<b>19 573</b>

(\*) pour les collectivités locales (ou assimilé), selon l'imputation comptable de la dépense.

Le Président,  
M. PAGEAUD



O → BRUNO → Création  
C → FINARCO

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

sur le site internet (votre identifiant est le n° RIC) :

http://beneficiaire.eau-loire-bretagne.fr  
ID : 085-248500530-20260311-RGLT\_26\_160\_42-BF

Accédez au suivi de vos dossiers par

http://beneficiaire.eau-loire-bretagne.fr

Déposez en ligne vos pièces justificatives pour paiement via le site

http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr, rubrique « Services en ligne »

**S<sup>2</sup>LOW**

Nantes, le 31/01/2024

Agence certifiée ISO 9001 : 2015 par  
AB Certification n°A-1922

Référence à rappeler dans toutes vos  
correspondances :

Dossier n° : 240023301

Demande DS : 15154756

N° RIC : 113651

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS  
DES ACHARDS  
2 R MICHEL BRETON  
LA CHAPELLE ACHARD  
85150 LES ACHARDS



Affaire suivie par Murielle RAISON Chargée interventions

Tél n° : 02 40 73 99 54

Adresse électronique : murielle.raison@eau-loire-bretagne.fr

**Objet** : Notification de l'attribution d'une aide financière de l'agence

J'ai le plaisir de vous informer qu'en application de la décision n° 2024D004 du 24/01/2024 l'agence de l'eau Loire-Bretagne vous accorde son aide financière correspondant à la demande reçue le 27/11/2023 :

#### ETUDE DIAGNOSTIC ET SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES - COMMUNES DE MARTINET ET DU GIROUARD

Le projet financé se définit comme suit : Réalisation de l'étude diagnostique et schéma directeur des systèmes d'assainissement de Martinet (2 systèmes) et Girouard

Les caractéristiques techniques du projet qui seront vérifiées et dont le respect conditionnera l'octroi définitif de l'aide sont les suivantes : Respect du cahier des charges présenté. Le schéma conduit a minima au respect de la directive ERU et du SDAGE Loire-Bretagne.

Les conditions d'aide sont fixées par :

- Les règles générales d'attribution et de versement des aides, adoptées par délibération n°2021-82 du 4 novembre 2021
- La fiche action ASS\_3 applicable au 1er janvier 2022

disponibles sur le site internet de l'agence de l'eau : <http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr> et dans votre espace bénéficiaire : <http://beneficiaire.eau-loire-bretagne.fr>

**En application des conditions ci-dessus**, les caractéristiques de l'aide sont les suivantes :



• **Art 1 : Modalités de financement du projet :**

La définition des éléments ci-dessous figure dans le glossaire des règles générales d'attribution et de versement des aides de l'agence.

**Financement 1 : Subvention**

Imputation : 65733-DPI - 12 02

Dépense éligible HT	Coût plafond	Coefficient de prise en compte	Dépense retenue HT	Taux / unité	Montant maximal prévisionnel d'aide
19 573,00 €	0,00 €	100,00 %	<b>19 573,00 €</b>	<b>50,00 %</b>	<b>9 786,50 €</b>

• **Art 2 : Modalités de versement :**

Les modèles de pièces justificatives à fournir pour le versement de l'aide de l'agence sont disponibles sur votre espace bénéficiaire : <http://beneficiaire.eau-loire-bretagne.fr> ainsi que sur le site internet de l'agence de l'eau : <http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>. Les demandes de versement sont à déposer en ligne via le site <http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>, rubrique « Services en ligne ».

N°	Montants (Euros)	Stade d'avancement	Pièce(s) justificative(s) à fournir
1	4 893,25	Notification de la décision d'aide	<ul style="list-style-type: none"> <li>• IBAN</li> <li>• Versement dès notification ou au retour de la convention signée et datée par le bénéficiaire</li> </ul>
2	4 893,25	Achèvement de l'opération	<ul style="list-style-type: none"> <li>• IBAN</li> <li>• Proposition technique et financière de (des) entreprise(s) retenue(s)</li> <li>• Plan de financement actualisé daté et signé du bénéficiaire</li> <li>• Décompte général définitif du (des) marché(s) de travaux</li> <li>• Acte d'engagement et AR notification des marchés ou devis acceptés datés signés ou bons de commandes</li> <li>• Rapport d'étude conforme au cahier des charges présenté à la demande d'aide</li> <li>• Relevé récapitulatif de factures et/ou relevé détaillé des coûts internes signé du bénéficiaire</li> </ul>

En cas de non réalisation totale ou partielle du projet conformément aux conditions d'aide et aux exigences du présent document, l'agence de l'eau Loire-Bretagne se réserve le droit de ne pas verser l'aide ou de demander le remboursement de toute ou partie de l'aide.

• **Art 3 : Conditions particulières d'attribution :**

Néant

• **Art 4 : Durée de validité de la décision : 3 ans.**

J'attire votre attention sur la nécessité de transmettre toutes les pièces justificatives dans ce délai, soit avant le 10/02/2027.

• **Art 5 : Mesures de publicité :**

Le bénéficiaire fait mention du concours financier de l'agence de l'eau :

- directement sur le projet aidé, façon pérenne, en utilisant le logo conformément à la charte graphique disponible sur le site internet de l'agence de l'eau ;
- sur tous les supports de communication relatifs au projet en utilisant le logo conformément à la charte graphique disponible sur le site internet de l'agence de l'eau : <https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/services-en-ligne/demande-de-logo.html> ;
- dans les communiqués de presse ;
- dans les rapports d'activité ;

Le bénéficiaire informe et invite l'agence de l'eau à toute initiative médiatique ayant trait au projet.

Mes services sont à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour le directeur général

et par délégation

La Directrice Maine-Loire-Océan

Morgan PRIOL



*Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, le bénéficiaire dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception de cette décision pour la contester devant le tribunal administratif d'Orléans, territorialement compétent, ou par le biais de l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le



ID : 085-248500530-20260311-RGLT\_26\_160\_42-BF



A la date du : 20/11/2023

Envoyé en préfecture le 12/03/2026  
Reçu en préfecture le 12/03/2026  
Publié le  
ID : 085-248500530-20260311-RGLT\_26\_160\_42-BF



## Plan de financement prévisionnel à actualiser au solde de l'aide

Indiquer dans le tableau ci-dessous, les aides et le financement de votre projet :

BESOINS			RESSOURCES				
Nature de la dépense	Montant du projet	Préciser en HT ou TTC (en TTC si vous ne récupérez pas la TVA ou si la somme n'est pas soumise à la TVA)	Financements	Montant subventionnable	Forme de l'aide (avance ou subvention)	Taux de l'aide en %	Montant de la contribution attendue
Dépenses d'investissement	15 120	HT	Agence de l'eau Loire-Bretagne	15 120	Subvention	50%	7 560
Dépenses d'investissement	15 120	HT	CD85	15 120	Subvention	10%	1 512
Dépenses de fonctionnement <i>ITV : 10% du linéaire à 3€ HT</i>	4 453	HT	Agence de l'eau Loire-Bretagne	4 453	Subvention	50%	2 227
Dépenses de fonctionnement <i>ITV : 10% du linéaire à 3€ HT</i>	4 453	HT	CD85	4 453	Subvention	10%	445
			<b>Total des ressources externes</b>				<b>11 744</b>
			<b>Autofinancement (total des besoins - ressources externes)</b>				<b>7 829</b>
<b>Total des besoins</b>	<b>19 573</b>		<b>Total des ressources</b>				<b>19 573</b>

(\*) pour les collectivités locales (ou assimilé), selon l'imputation comptable de la dépense.

Le Président,  
M. PAGEAUD



## CC DU PAYS DES ACHARDS - ASSAINISSEMENT - BP - 2026

IV – ANNEXES  
ARRETE ET SIGNATURESIV  
D

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 24

VOTES :

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 26/02/2026


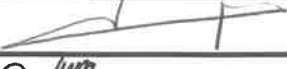






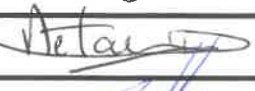

Présenté par Dominique DURAND,  
A LES ACHARDS le 11/03/2026  
Dominique DURAND,Délibéré par l'assemblée, réunie en session Ordinaire  
A LES ACHARDS, le 11/03/2026

Les membres de l'assemblée délibérante,

BIRON OLIVIER	Excusé
BOMPERIN CARINE	
BOUOLLEAU EMMANUELLE	
BRET JOEL	
DE PARSEVAL ANNE	
DURAND DOMINIQUE	
FERRE EMMANUEL	Excusé
FRAUD NATHALIE	N. Fraud
GAUVRIT BERNARD	
GUERINEAU CHANTAL	
GUILLOTEAU CECILE	Excusée
LAUNAY JEAN-MICHEL	Absent
LE BRUSQUET ISABELLE	
MAILLOCHEAU EMMANUELLE	
MALLARD GUILLAUME	Absent
MASSON FLORENCE	
MICHON SARAH	S. Michon
MONIOT BEAUMONT SYLVAIN	
MOUSSET RAPHAEL	Absent
NATIVELE JOSIANE	

**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

D

ONILLON MICKAEL	
PAGEAUD PATRICE	
PAILLUSSON MICHEL	
PAJOT SEBASTIEN	
PEROCHEAU JEAN-FRANCOIS	
PERROCHEAU JOEL	
POTEREAU PEGGY	
PRUVOST LYNDA	
RAPITEAU GUY	Absent
RENAUD SARAH	Absente
RETAILLEAU DIDIER	
VALLA MICHEL	
Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.	

Certifié exécutoire par Dominique DURAND, compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/03/2026, et de la publication le 12/03/2026  
A LES ACHARDS, le 11/03/2026